
MANUEL DE STATISTIQUES

DE FINANCES PUBLIQUES 2001

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

**STATISTIQUES
DU SECTEUR PUBLIC NON FINANCIER
— CONSOLIDATION**



**TOBIAS WICKENS
OCTOBRE 2008**

Résumé analytique

I. Consolidation des statistiques — Introduction	5
A. Aperçu général du processus de compilation des statistiques selon les recommandations du <i>MSFP 2001</i>	5
B. Qu'est-ce que la consolidation?.....	7
Définitions.....	7
Statistiques agrégées ou consolidées?.....	8
C. Quels sont les effets de la consolidation?.....	9
D. Pourquoi consolider les statistiques selon les règles du <i>MSFP 2001</i> ?	10
II. Le secteur public	11
A. Définitions.....	11
B. Sous-classification du secteur public.....	13
III. Statistiques des sociétés publiques et du secteur public	15
A. Pourquoi des statistiques pour les sociétés publiques et le secteur public?	15
B. Les sociétés publiques non financières et le secteur public non financier	17
C. Quels sont les états, les agrégats et les soldes comptables qu'il convient de compiler pour les sociétés publiques non financières et le secteur public non financier?	17
Situation des opérations	18
Situation des flux de trésorerie.....	19
Situation des autres flux économiques et bilan.....	20
Relation entre la base d'enregistrement et les situations à compiler.....	20
IV. Consolidation des statistiques du secteur public non financier	21
A. Que doit-on consolider?	21
Transactions de recettes et de dépenses	24
Dividendes et prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	24
Subventions	24
Transferts courants et en capital.....	25
Revenus/charges d'intérêts.....	25
Loyers à recevoir et à payer	26
Achats/ventes de biens et de services.....	26
Flux et encours d'actifs non financiers	26
Flux et encours d'actifs et de passifs financiers.....	27
Actions et autres participations	27
Crédits	27
Titres autres que les actions	28
Autres comptes à recevoir/à payer	29
B. Règles pratiques	29
Priorités de la consolidation.....	29
C. Méthodes pragmatiques.....	32

D. Illustration de la consolidation des statistiques des sociétés publiques non financières et du secteur public non financier	33
---	----

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Illustration de la consolidation dans un sous-secteur	7
Tableau 2 : Illustration de la consolidation entre sous-secteurs	8
Tableau 3 : Illustration des effets de la consolidation sur les soldes comptables du <i>MSFP 2001</i>	9
Tableau 4 : Principaux agrégats et soldes comptables pour le secteur consolidé des administrations publiques, le secteur consolidé des sociétés publiques non financières et le secteur public non financier	17
Tableau 5 : Illustration de la consolidation des actifs non financiers.....	23

Appendices :

Appendice I : Une autre démarche pour la consolidation des transactions de recettes et de dépenses pour le secteur public non financier	37
Appendice II : Illustration de la consolidation des sociétés publiques non financières et de la consolidation des statistiques du secteur public non financier	39

Résumé analytique

«*La consolidation est une science imparfaite.*» (*Manuel de Statistiques de finances publiques, 1986*).

Le *Manuel de statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001)* recommande que le secteur des administrations publiques et ses sous-secteurs fassent l'objet de statistiques consolidées. La consolidation — qui est la dernière étape du processus d'établissement de statistiques conformes au *MSFP 2001* — est un procédé qui permet de présenter les statistiques se rapportant à un ensemble d'unités comme si cet ensemble constituait une seule unité. Le *MSFP 2001* est un document conceptuel et à ce titre n'aborde pas les aspects pratiques du processus de consolidation. Ces aspects sont toutefois abordés dans une série de documents d'accompagnement du *MSFP 2001*, bien qu'ils soient limités au secteur des administrations publiques¹. Le présent document développe ce travail et propose des procédures standardisées reposant sur une méthodologie solide permettant de consolider les statistiques du sous-secteur des sociétés publiques non financières puis de les consolider avec celles du secteur des administrations publiques afin de présenter des statistiques relatives au secteur public non financier. Ce document ne traite pas de la sélection des sources de données, ni de la préparation, de l'établissement et de la classification des statistiques des sociétés publiques non financières².

On peut faire appel au cadre du *MSFP 2001* pour analyser et évaluer la politique budgétaire d'un sous-secteur ou d'une composante du secteur public (par exemple, les administrations publiques) ou du secteur public dans son ensemble. Ce document s'intéresse principalement au **secteur public non financier**. Les statistiques consolidées de ce secteur permettent i) de mesurer l'impact macroéconomique de l'État et de ses sociétés publiques non financières sur le reste de l'économie et ii) d'identifier toutes les sources de risques budgétaires potentiels dans le secteur public non financier. Il est donc important de compiler tous les principaux agrégats, situations et soldes comptables conformément au *MSFP 2001*.

Il est essentiel de faire la distinction entre statistiques **agrégées** et **consolidées**, car l'utilisation erronée des termes «consolidation» et «statistiques consolidées» peut induire en erreur les utilisateurs de statistiques du secteur public non financier (ou des administrations publiques). La simple agrégation de données provenant de différents sous-secteurs ou unités (par exemple, en ajoutant les statistiques des administrations publiques à celles des sociétés publiques non financières) est parfois appelée à tort «consolidation», ou le résultat de cette simple agrégation de données, «statistiques consolidées». Cette dernière appellation serait exacte **uniquement** s'il n'y avait ni flux ni positions d'encours réciproques entre les unités faisant l'objet des statistiques, ce qui est très peu vraisemblable s'il s'agit de statistiques du secteur public non financier. Normalement, il y a de nombreux flux entre ces unités du secteur public et les positions d'encours réciproques élevées sont fréquentes.

Au plan conceptuel, la consolidation implique l'élimination de **toutes** les transactions et de **toutes** les relations débiteur/créancier entre les unités à consolider. Néanmoins, la raison d'être de la consolidation doit toujours être la production d'agrégats utiles pour les analyses. Pour qu'une consolidation soit faite en bonne et due forme, il faut analyser rigoureusement les comptes devant être consolidés et identifier les transactions et les positions d'encours entre les membres du groupe. Pour des raisons pratiques, l'objectif n'est généralement pas d'établir une parfaite consolidation, mais d'éliminer de manière cohérente les transactions et les positions qui influenceront sensiblement sur les agrégats définitifs. Lorsque l'analyse des comptes permet de constater l'existence de transactions ou de

¹ Voir le Document d'accompagnement du *MSFP 2001, Consolidation du secteur des administrations publiques*, par Kevin O'Connor (expert du FMI), Ethan Weisman et Tobias Wickens, novembre 2004, FMI, Washington, DC. (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/comp.htm>)

² Ce document est le premier d'une série sur la compilation de statistiques des sociétés publiques conformément au *MSFP 2001*.

positions peu importantes dont il serait difficile d'établir une liste exhaustive, il faut éviter d'affecter des ressources à l'établissement d'une telle liste.

Le présent document propose deux méthodes pour consolider les transactions du secteur des administrations publiques avec celles des sociétés publiques non financières; chaque démarche est déterminée par la disponibilité des données et les besoins analytiques :

- i) Si des données détaillées sont disponibles et si ces agrégats sont nécessaires à des fins analytiques, il convient de consolider les recettes et les dépenses pertinentes, les soldes de gestion nets/bruts, les acquisitions nettes d'actifs non financiers, les soldes capacité/besoin de financement nets et les acquisitions nettes d'actifs financiers ainsi que les accroissements nets de passifs des administrations publiques et des sociétés publiques non financières; ou
- ii) Si des données détaillées ne sont pas disponibles pour consolider les transactions pertinentes de recettes et de dépenses ou si l'analyse ne requiert pas ce type d'agrégats, il convient de consolider uniquement les soldes de gestion nets/bruts, les acquisitions nettes d'actifs non financiers, les soldes capacité/besoin de financement nets et les acquisitions nettes d'actifs financiers ainsi que les accroissements nets de passifs des administrations publiques et des sociétés publiques non financières.

Pour la plupart des analyses, le présent document ne suggère pas de consolider les taxes, amendes et pénalités qui sont dues par les sociétés publiques non financières aux administrations publiques. On peut avancer que ces transferts obligatoires sont effectués par les sociétés publiques, qui sont des *producteurs marchands*, et qu'à des fins analytiques, ces paiements de producteurs marchands à l'État (qui n'est pas un producteur marchand) doivent être traités de la même manière, qu'ils aient lieu dans le secteur public ou privé. C'est pourquoi d'un point de vue analytique, les transferts et les échanges volontaires sont les seuls flux qui doivent être consolidés dans les transactions de recettes et de dépenses. Pour les statistiques consolidées du secteur public non financier, il convient de consolider les postes suivants, dans l'ordre d'importance le plus logique pour chaque type de flux/encours :

- i) Transactions de recettes et de dépenses :
 - Dividendes et prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés;
 - Subventions à recevoir/à payer;
 - Transferts courants et en capital;
 - Revenus/dépenses d'intérêts;
 - Loyer à recevoir/à payer;
 - Achats/ventes de biens et de services.
- ii) Flux et encours d'actifs non financiers;
 - Acquisition et cessions
- iii) Flux et encours d'actifs et de passifs financiers;
 - Actions et autres participations;
 - Besoin de financement;
 - Titres autres que des actions;
 - Autres comptes à recevoir/à payer.

Pour assurer la symétrie, il est important de veiller à ce que, si les flux d'actifs et de passifs sont consolidés, les situations d'encours correspondantes le sont aussi. Ce document présente les règles pratiques et les méthodes pragmatiques qui aideront les responsables de la compilation des statistiques consolidées du secteur non financier et illustre le processus de consolidation avec des exemples chiffrés.

I. CONSOLIDATION DES STATISTIQUES — INTRODUCTION³

*Le présent document examine la consolidation des statistiques du secteur public non financier. Il traite plus précisément de la consolidation des statistiques pour le **sous-secteur des sociétés publiques non financières** et pour le **secteur public non financier** (administrations publiques et sociétés publiques non financières).*

Le Manuel de statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001) recommande la compilation de statistiques consolidées pour le secteur des administrations publiques et le secteur public. Le cadre conceptuel du système du MSFP 2001 peut être utilisé pour analyser et évaluer la politique budgétaire de tout sous-secteur ou composante du secteur public (par exemple, les administrations publiques) ou du secteur public dans son ensemble⁴.

La première section de ce document donne un aperçu général du processus de consolidation dans le contexte du processus de compilation de statistiques selon le MSFP 2001. La Section II définit le secteur public et ses sous-secteurs et la Section III aborde les statistiques des sociétés publiques et du secteur public. Le document explique pourquoi il est nécessaire de compiler des statistiques pour les sociétés publiques et le secteur public et analyse les situations, les agrégats et les soldes comptables à compiler. La Section IV étudie en détail la consolidation des statistiques du secteur public non financier. Ce document s'intéresse principalement aux flux et encours individuels qu'il convient de consolider, à un certain nombre de méthodes pragmatiques, par exemple, les priorités à fixer dans le processus de consolidation et, enfin, à quelques principes directeurs susceptibles d'aider les compilateurs lorsqu'ils rencontrent des problèmes dans le processus de consolidation.

A. Aperçu général du processus de compilation des statistiques selon les recommandations du MSFP 2001

Le processus d'établissement des statistiques de finances publiques (SFP) impose aux compilateurs de définir le champ et la couverture du secteur des administrations publiques et de ses sous-secteurs (ou du secteur public et de ses sous-secteurs), de sélectionner les sources de données brutes appropriées aux unités et entités traitées; d'analyser attentivement les données brutes afin de déterminer les ajustements à y apporter pour respecter la méthodologie du MSFP 2001, de veiller à ce que toutes ces données soient ajustées correctement et de manière uniforme (y compris s'agissant de leur classification selon la nomenclature du MSFP 2001) et, enfin, de combiner ces données statistiques par consolidation pour constituer un secteur ou un sous-secteur spécifique des administrations publiques (ou du secteur public). **Le processus peut se subdiviser en quatre grandes étapes :**⁵

1. **Couverture institutionnelle et sectorisation.** Dans première étape, on détermine quelles sont les unités et entités qui constituent le secteur des administrations publiques et des sociétés publiques (couverture institutionnelle), puis on classe ces unités et entités dans les sous-secteurs auxquels elles appartiennent (sectorisation).

³ L'auteur souhaite remercier M^{mes} Sagé de Clerck et MM. Kevin O'Connor et Cor Gorter de leurs suggestions utiles sur les versions précédentes.

⁴ Le passage du cadre statistique du MSFP 1986 à celui du MSFP 2001 permettra de réduire nettement le problème de compatibilité entre les données des administrations publiques et des sociétés publiques et donc de faciliter la compilation de statistiques exhaustives pour la totalité du secteur public (ou l'un de ses sous secteurs), principalement parce que le MSFP 2001 privilégie l'enregistrement des statistiques sur une base des droits constatés (sans perdre les informations sur les liquidités).

⁵ En principe, toutes ces étapes interviennent, que le processus d'établissement soit ou non automatisé. Dans la pratique, certaines peuvent se dérouler simultanément, en particulier dans un système automatisé de compilation des données statistiques.

2. **Choix des sources de données.** La deuxième étape concerne la sélection des sources de données (brutes) adéquates pour chaque unité ou entité d'administration publique (ou du secteur public) concernée.
3. **Préparation à la compilation de statistiques conformes au *MSFP 2001*.** La troisième étape consiste à analyser les sources de données brutes en vue de *déterminer* quels ajustements apporter aux données de base pour respecter la méthodologie du *MSFP 2001*, de la couverture et de la base d'enregistrement à la classification. Ils sont opérés moyennant *l'établissement* de tableaux de passage (ou de clés de classification) à cette étape.
4. **Compilation des statistiques selon les règles du *MSFP 2001*.** La quatrième étape comprend deux tâches distinctes : i) la classification et l'établissement des statistiques conformément au *MSFP 2001* et ii) la consolidation des statistiques selon le *MSFP 2001*.
 - Pour la *classification et l'établissement*, les compilateurs *appliquent* de façon cohérente aux données de base les ajustements issus de l'analyse de la troisième étape. Ils effectuent cette tâche en *appliquant des tableaux de passage* et des *tableaux de calcul* pour une période donnée. Les tableaux de passage facilitent la classification des données de base détaillées dans la nomenclature détaillée du *MSFP 2001*, pour chaque unité ou entité d'administration publique. Les tableaux de calcul permettent d'établir des statistiques conformes au *MSFP 2001* pour les transactions (recettes, charges et transactions sur actifs financiers et passifs), les autres flux économiques (gains de détention et autres variations du volume des passifs) et les stocks (actifs non financiers, actifs financiers, engagements). Après avoir ajusté les données de chaque source selon la méthodologie du *MSFP 2001*, les compilateurs *combinent les résultats par simple agrégation* pour établir une première « mesure » des données conformément aux principes du *MSFP 2001*.
 - Par **consolidation**, on entend la présentation de statistiques pour l'ensemble des unités d'administration publique (établies et agrégées dans la phase précédente) comme si elles formaient une seule unité. En principe, cette tâche suppose l'élimination des transactions et des positions d'encours croisées des unités ou entités d'administration publique (ou du secteur public) ainsi consolidées.

Il est impératif que le processus d'établissement de statistiques conformes au *MSFP 2001* produise des données convenablement préparées et établies de manière cohérente, utiles à l'analyse des comptes budgétaires. Pour y parvenir, les compilateurs doivent fixer et respecter des procédures adéquates et systématiques d'établissement des données pour l'ensemble des quatre étapes.

Le présent document insiste plus particulièrement sur la dernière étape du processus de compilation du *MSFP 2001*, à savoir la consolidation. Plus précisément, il traite de la consolidation des statistiques des administrations publiques et des sociétés publiques non financières⁶. Les autres étapes du processus de compilation des données des administrations publiques sont abordées dans des documents séparés⁷. Le présent document mis à part, aucun document d'accompagnement n'a encore été préparé pour les différentes étapes de la compilation des statistiques des sociétés publiques.

⁶ On trouvera dans la Section II une définition du sous-secteur des sociétés publiques non financières ainsi que des autres sous-secteurs du secteur public.

⁷ Voir la page web du document d'accompagnement du *MSFP 2001* : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/comp.htm>.

B. Qu'est-ce que la consolidation?

Définitions

Le processus de consolidation, tel que décrit dans le *MSFP 1986*, peut être résumé de la façon suivante : la compilation de statistiques se rapportant à un secteur ou à un secteur des administrations publiques (ou du secteur public) implique l'élimination des transactions⁸ et des positions d'encours réciproques entre toutes les unités qui font partie des administrations publiques (ou du secteur public) faisant l'objet des calculs, mais aussi la combinaison en un ensemble de catégories de la somme des transactions «extérieures» ou des positions d'encours entre ce secteur et le reste de l'économie⁹. De la même manière, le *MSFP 2001* définit la consolidation comme une méthode qui permet de présenter les statistiques se rapportant à un ensemble d'unités (ou d'entités) comme si cet ensemble constituait une seule unité.

Bien que le libellé soit différent dans le *MSFP 1986* et le *MFSP 2001*, le mécanisme et la signification de la consolidation sont les mêmes. Un ensemble de comptes consolidés pour une unité ou un groupe d'unités est obtenu d'abord par *l'agrégation* de tous les flux et encours qui s'inscrivent dans un cadre analytique convenu, suivie d'une *élimination* de tous les flux et encours qui représentent les relations entre les unités et entités qui sont consolidées.

Deux types de consolidation peuvent être nécessaires lors de la compilation de statistiques du secteur public :

- Premièrement, la consolidation a lieu *à l'intérieur* d'un sous-secteur particulier (par exemple, la consolidation dans le sous-secteur des sociétés publiques non financières) en vue de produire des statistiques consolidées pour ce sous-secteur particulier.
- Deuxièmement, la consolidation a lieu *entre* les sous-secteurs du secteur public (par exemple, entre le secteur des administrations publiques et le sous-secteur des sociétés publiques non financières) pour produire des statistiques consolidées pour un groupe spécifique du secteur public.

Ces deux types de consolidation sont décrits en détail dans la Section IV.A. du présent document, mais peuvent facilement être illustrés par les deux exemples simples présentés dans les tableaux 1 et 2 qui suivent.

Exemple 1, Consolidation des transactions à l'intérieur d'un sous-secteur : supposons trois sociétés publiques non financières. La société 1 consent un prêt de 200 unités de monnaie à la société 3. Il n'existe aucun flux ou position d'encours réciproque. À la fin de la période, la situation des opérations du *sous-secteur consolidé des sociétés publiques non financières* sera le suivant :

Tableau 1 : Illustration de la consolidation dans un sous-secteur
Sous-secteur des sociétés publiques non financières — Situation des opérations

	Société publique non financière 1 [1]	Société publique non financière 2 [2]	Société publique non financière 3 [3]	Sous-secteur agrégé des sociétés publiques non financières [1]+[2]+[3]=[4]	Consolidation [5]	Sous-secteur consolidé des sociétés publiques non financières [4]-[5]=[6]
Recettes	5.000	1.000	3.000	9.000	0	9.000
Dépenses	4.000	1.200	3.500	8.700	0	8.700

⁸Comme dans les autres systèmes statistiques macroéconomiques, les variations d'encours peuvent s'expliquer en totalité par les flux dans le système du *MSFP 2001*. Il existe deux types de flux : les transactions et les autres flux économiques. Ces derniers incluent les gains/pertes (réévaluations) et autres variations du volume des actifs et des passifs.

⁹ Voir le *Manuel de statistiques de finances publiques*, FMI, 1986, p. 76.

<i>Solde d'exploitation net</i>	1.000	-200	-500	300	0	300
Acquisition nette d'actifs non financiers	800	100	650	1.550	0	1.550
<i>Capacité/besoin de financement net</i>	200	-300	-1.150	-1.250	0	-1.250
Acquisition nette d'actifs financiers, dont : prêts à la société 3	2.000 200	450 0	900 0	3.350 200	-200 -200	3.150 0
Accroissement net de passifs, dont : prêts à la société 1	1.800 0	750 0	2.050 200	4.600 200	-200 -200	4.400 0

Exemple 2, Consolidation des transactions entre les sous-secteurs : Le secteur des administrations publiques fait un transfert de capital de 350 unités de monnaie à la société publique non financière 2.

À la fin de la période, la situation des opérations du *secteur public non financier consolidé* se présentera comme suit :

**Tableau 2 : Illustration de la consolidation entre sous-secteurs
Secteur public non financier — Situation des opérations**

	Secteur des administrations publiques (consolidé) [1]	Sous-secteur des sociétés publiques non financières (consolidé) [2]	Secteur public non financier agrégé [1]+[2]=[3]	Consolidation [4]	Secteur public non financier consolidé [3]-[4]=[5]
Recettes dont, transfert de capital provenant des administrations publiques	12.000 0	9.000 350	21.000 350	-350	20.650 0
Dépenses, dont : transfert à la société publique non financière 2	14.000 350	8.700 0	22.700 350	-350 -350	22.350 0
<i>Solde d'exploitation net</i>	-2.000	300	-1.700	0	-1.700
Acquisition nette d'actifs non financiers	3.000	1.550	4.550	0	4.550
<i>Capacité/besoin de financement net</i>	-5.000	-1.250	-6.250	0	-6.250
Acquisition nette d'actifs financiers	4.500	3.150	7.650	0	7.650
Accroissement net de passifs	9.500	4.400	13.900	0	13.900

Statistiques agrégées ou consolidées?

Il est important de faire la distinction entre statistiques *agrégées* et *consolidées*, car l'utilisation erronée des termes «consolidation» et «statistiques consolidées» peut induire en erreur les utilisateurs de statistiques du secteur public (ou des administrations publiques).

Souvent une simple agrégation horizontale¹⁰ des données (en ajoutant les statistiques des administrations publiques et des sociétés publiques non financières) est appelée à tort «consolidation», ou le résultat d'une simple agrégation de données est appelé «statistiques consolidées». Cette dernière appellation serait exacte **uniquement** s'il n'y avait ni flux ni positions d'encours réciproques entre les unités faisant l'objet des statistiques, ce qui est très peu vraisemblable s'il s'agit de statistiques du secteur public non financier.

Le processus de consolidation **suit** l'agrégation horizontale des données et ce n'est qu'après le processus de consolidation que des **statistiques consolidées** (secteur public non financier consolidé) sont produites. Lorsque les statistiques sont ajoutées horizontalement et que ni les flux ni les positions d'encours réciproques ne sont éliminés, ces statistiques pourraient être appelées **statistiques agrégées** (par exemple, le secteur public non financier agrégé), et non pas statistiques consolidées.

C. Quels sont les effets de la consolidation?

En éliminant tous les flux et positions d'encours réciproques entre les unités à consolider, la consolidation ne permet de mesurer **que les transactions ou encours de l'unité consolidée (ou des unités consolidées) avec les unités hors de la frontière**. La consolidation ne tient pas compte de l'interaction économique au sein des regroupements d'unités institutionnelles; elle ne tient compte que des transactions ou encours qui font intervenir des interactions avec toutes les autres unités institutionnelles de l'économie (ou le reste du monde).

La consolidation permet d'éviter le double comptage des transactions ou encours entre unités institutionnelles, ce qui produit des agrégats qui ne sont pas influencés par les interactions internes. **C'est cette élimination du double comptage qui accroît la valeur analytique des statistiques consolidées.**

La consolidation n'influe pas sur les soldes comptables du MSFP 2001 (par exemple, le solde d'exploitation net, la capacité/besoin de financement net ou les avoirs nets). Autrement dit, les soldes obtenus par une agrégation simple (statistiques agrégées) sont les mêmes que ceux que l'on obtient avec des statistiques consolidées. S'il en est ainsi, c'est à cause de la **nature symétrique du processus de consolidation** : les deux parties à l'opération de consolidation relèvent de la même section générale du cadre analytique du *MSFP 2001*.

Ce principe peut être illustré de la manière suivante (voir le tableau 3 ci-après) : supposons que la capacité/besoin de financement net du secteur des administrations publiques est équivalente à -550 et celle des sociétés publiques à -250. On inclut dans ces chiffres un prêt de 400 du secteur des administrations publiques (par exemple, les opérations budgétaires de l'administration centrale) à une société publique. La capacité/besoin de financement net de -800 du «secteur public agrégé» et du «secteur public consolidé» est la même, bien que l'acquisition nette d'actifs financiers (administrations publiques) ou l'accroissement net de passifs (société publique) seraient moins élevés dans une consolidation que dans une agrégation.

Tableau 3 : Illustration des effets de la consolidation sur les soldes comptables du MSFP 2001

	Administrations publiques	Sociétés publiques	Secteur public agrégé	Consolidation	Secteur public consolidé
	[1]	[2]	[3]=[1]+[2]	[4]	[5]=[3]+[4]
Recettes	1.200	500	1.700	0	1.700

¹⁰ L'agrégation horizontale est le processus qui consiste à ajouter les données des unités/entités institutionnelles, sous-secteurs ou secteurs au sein d'un cadre analytique. Par ailleurs, l'agrégation verticale de données correspond à l'agrégation des flux ou des encours *dans* les comptes d'une unité institutionnelle individuelle, d'un sous-secteur ou d'un secteur qui produit des «agrégats» qui ont une signification particulière au sein d'un cadre analytique. Par exemple, dans le *MSFP 2001*, toutes les transactions d'une unité institutionnelle spécifique qui augmentent les avoirs nets sont ajoutés (verticalement) pour produire les «recettes» agrégées. Les soldes comptables (par exemple, le solde d'exploitation net) correspondent à la différence entre les agrégats.

Dépenses	1.500	400	1.900	0	1.900
Solde d'exploitation net	-300	100	-200	0	-200
Acquisition nette d'actifs non financiers	250	350	600	0	600
Capacité/besoin de financement net	-550	-250	-800	0	-800
Acquisition nette d'actifs financiers	450	600	1.050	-400	650
dont : monnaie & dépôts	-400	400	0	0	
dont : prêts	400	0	400	-400	0
Accroissement net de passif	1.000	850	1.850	-400	1.450
dont : prêts	0	400	400	-400	0

Lorsque les données consolidées produisent des soldes comptables différents de ceux des données non consolidées (agrégées), des erreurs ont été commises; *les ajustements de consolidation doivent, en principe et dans la pratique, être de nature symétrique*¹¹.

D. Pourquoi consolider les statistiques selon les règles du *MSFP 2001*?

Dans le *Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993)*, les données des comptes nationaux sont toujours présentées sur une base brute non consolidée, alors que les statistiques de finances publiques du FMI sont toujours présentées sur une base consolidée. Les décisions à l'origine de cette divergence sont expliquées en détail dans le document intitulé *Consolidation du secteur des administrations publiques*¹². Pour résumer, le document tire les conclusions suivantes :

«Le *MFSP 2001* recommande la présentation consolidée des statistiques des administrations publiques à cause de son utilité analytique. La consolidation élimine les effets de distorsion sur les agrégats résultant de différents mécanismes administratifs entre pays. [...] L'impact le plus important de la consolidation sur les données concerne l'ampleur des agrégats. [...] Pour établir des liens entre les agrégats du secteur des administrations publiques et l'ensemble de l'économie (comme dans le cas des ratios charges/PIB et recettes/PIB), il est préférable d'éliminer les opérations internes des fonds et d'inclure uniquement les transactions qui franchissent effectivement la frontière avec les autres secteurs ou les non-résidents. De fait, si le but principal de la consolidation des données est l'utilisation des agrégats que l'on établit, la prudence commande de déterminer l'ampleur des transactions internes avant d'affecter des ressources importantes au travail de consolidation. Quant à la répartition des ressources utilisées pour déterminer les postes de consolidation, il suffit généralement de se laisser guider par l'importance numérique des postes en question.»

Le même argument explique *pourquoi les statistiques des sociétés publiques et du secteur public doivent être consolidées : pour éliminer les effets de distorsion exercés sur les magnitudes par les opérations internes des*

¹¹ Il importe de souligner qu'il y a un cas important où le *MFSP 1986* ne respecte pas la règle de la symétrie. Les prêts à l'appui de politiques consentis par l'administration centrale aux administrations locales sont classés «au-dessus de la ligne» sous «prêts moins remboursements» (un poste permettant de déterminer l'ampleur du déficit) dans les comptes de l'administration centrale. Toutefois, ils sont classés sous «financement», «en dessous de la ligne» dans ceux des administrations locales. La consolidation des transactions et encours de l'administration centrale et des administrations locales selon les règles du *MSFP 1986* produisait donc des données afférentes au déficit/surplus et au financement globaux qui différaient de celles obtenues lorsque les transactions étaient simplement agrégées. Dans le cadre du *MFSP 2001*, cette asymétrie a été supprimée en classant toutes les transactions sur actifs et sur passifs financiers au sein du même compte.

¹² *MSFP 2001 Documents d'accompagnement, Consolidation du secteur des administrations publiques*, par Kevin O'Connor (Expert du FMI), Ethan Weisman et Tobias Wickens, novembre 2004, FMI, Washington, DC. (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/comp.htm>)

fonds et donc pour inclure uniquement les transactions ou positions d'encours qui franchissent effectivement la frontière avec les autres secteurs de l'économie ou les non-résidents.

Avant d'entrer dans le détail de la consolidation des statistiques des sociétés publiques et du secteur public, il convient de définir et d'examiner brièvement la sectorisation du secteur public.

II. LE SECTEUR PUBLIC

La présente section donne les définitions des différentes unités du secteur public et décrit brièvement la classification du secteur public.

A. Définitions

Le *secteur public* inclut toutes les unités institutionnelles résidentes contrôlées directement ou indirectement par des unités résidentes de l'administration publique, à savoir toutes les unités du secteur des administrations publiques et toutes les sociétés publiques résidentes (voir graphique 1)¹³.

Graphique 1 : Le secteur public et ses relations avec les autres secteurs institutionnels de l'économie

Secteur des administrations publiques	Secteur des sociétés non financières	Secteur des sociétés financières	Secteur des institutions sans but lucratif servant le secteur des ménages	Secteur des ménages
Public	Public	Public	Privé	Privé
	Privé	Privé		

Le *secteur des administrations publiques* est constitué de toutes les unités d'administration publique et de toutes les institutions sans but lucratif non marchandes (SBL) qui sont contrôlées par des unités d'administration publique (*MSFP 2001*, paragraphe 2.28) :

- **Les unités d'administration publique** sont des unités institutionnelles qui exercent les fonctions d'administration publique en tant qu'activité principale¹⁴. Cela signifie qu'elles exercent un pouvoir législatif, judiciaire ou exécutif sur d'autres unités institutionnelles sur un territoire donné, qu'elles

¹³ Le présent document ne rentre pas dans les détails de la sectorisation des unités institutionnelles ni des questions de démarcation entre les sous-secteurs d'administration publique et les sociétés publiques. Pour de plus amples détails sur la sectorisation du secteur public, voir le Document d'accompagnement du *MSFP 2001, Champ et classification du secteur public*, par Paul Cotterell, Ethan Weisman et Tobias Wickens, décembre 2006, FMI, Washington, DC. (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/comp.htm>)

¹⁴ L'administration crée parfois des sociétés publiques qui lui vendent en exclusivité des biens et des services sans qu'elles soumettent une offre en concurrence avec le secteur privé. Ce type de société publique est appelée unité auxiliaire et est classée dans le secteur des administrations publiques (l'unité mère). Ces unités auxiliaires sont constituées en structures à usage spécial (SUS). Juridiquement, ce sont des sociétés et, à ce titre, elles doivent être classées dans le secteur des administrations publiques.

assument la responsabilité de fournir des biens et des services **non marchands** à la collectivité, qu'elles redistribuent le revenu et la richesse au moyen de transferts, et qu'elles financent leurs activités (directement ou indirectement) principalement par l'impôt et d'autres prélèvements obligatoires en provenance des autres secteurs de l'économie.

- **Les ISBL non marchandes** et contrôlées par des unités d'administration publique sont des entités juridiques ou sociales créées dans le but de produire ou de distribuer des biens et des services **sur une base non marchande** et dont le statut ne leur permet pas d'être une source de revenu, de profit ou d'autre forme de gain financier pour l'administration publique. Même si au plan juridique, ce sont des entités non gouvernementales, on considère qu'elles appliquent les politiques de l'État et qu'à ce titre, elles font effectivement partie des administrations publiques.

Le **sous-secteur des sociétés publiques** inclut toutes les sociétés contrôlées entièrement ou partiellement par des unités d'administration publique ou autres sociétés publiques¹⁵. Une **société** est une entité juridique créée dans le but de produire des biens ou des services pour le marché (c'est-à-dire **sur une base marchande**). Elle peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour ses propriétaires. Une quasi-société est une entité non constituée en société, ni autrement établie juridiquement, mais qui opère comme une société. Les quasi-sociétés sont traitées comme des sociétés. Une ISBL marchande (c'est-à-dire engagée dans des activités marchandes) est aussi traitée comme une société. Selon la nature de leurs activités principales, les sociétés font partie soit du secteur des sociétés non financières, soit de celui des sociétés financières de l'économie. Au sein de ces secteurs, on fait la distinction entre les sociétés publiques et privées non financières d'une part, et les sociétés publiques et privées financières d'autre part.

Les sociétés publiques non financières incluent les sociétés et les quasi-sociétés engagées principalement dans la production de biens et de services non financiers. Elles incluent les sociétés dont les activités comprennent l'agriculture, l'exploitation minière, la transformation, la production d'électricité, le bâtiment, les services de distribution de gros ou de détail, les transports, les communications, la santé, l'éducation et autres services personnels et commerciaux non financiers. Les institutions sans but lucratif (ISBL), qui sont contrôlées par des unités d'administration publique et qui produisent des biens et des services non financiers pour le marché, sont également incluses. Par exemple, les écoles, les hôpitaux ou les cliniques qui sont des ISBL produisent pour le marché lorsqu'ils pratiquent des tarifs de marché qui sont basés sur leurs coûts de production qui sont suffisamment élevés pour créer une demande suffisante de leurs services. Ces ISBL ne sont pas des organisations charitables, leur objectif étant de fournir des services d'éducation de santé ou autres services.

Les sociétés publiques financières sont des sociétés ou des quasi-sociétés contrôlées directement ou indirectement par des unités d'administration publique dont l'activité principale est l'intermédiation financière ou la conduite d'opérations financières auxiliaires étroitement liées à cette dernière. Les sociétés publiques financières incluent la banque centrale, les autres institutions de dépôts, les sociétés publiques d'assurance et les fonds de pension et autres intermédiaires et auxiliaires financiers publics.

Les objectifs, fonctions et comportement des sociétés publiques sont fondamentalement différents des unités d'administration publique en ce sens que les sociétés publiques sont principalement des **producteurs marchands** (c'est-à-dire qu'elles fournissent des biens et des services au marché) qui financent leurs activités productives en appliquant des prix économiquement significatifs (des prix de marché). En revanche, les unités d'administration publique sont des **producteurs non marchands** (elles appliquent des prix non marchands ou fournissent des biens et des services gratuitement) qui financent leurs activités productives par l'impôt ou des transferts. Il n'en reste pas

¹⁵ On entend par contrôle la capacité d'une société à définir sa «politique générale», à savoir ses principales politiques financières et opérationnelles ayant trait à ses objectifs stratégiques en tant que producteur marchand. Le contrôle ne signifie pas nécessairement la détention de plus de la moitié des actions d'une société — il convient de tenir compte de huit indicateurs de contrôle. (Voir «Government Control of Corporations», paragraphes 4.77–4.80, *System of National Accounts, 2008, version préliminaire du Volume I*.)

moins que l'on peut considérer que toutes les unités du secteur public mènent les politiques budgétaires (ou publiques) de l'État d'une manière ou d'une autre.

B. Sous-classification du secteur public

Lors de l'établissement de statistiques des sociétés publiques, différents groupes — ou sous-secteurs du secteur public — peuvent être créés pour répondre aux besoins analytiques. Le *MSFP 2001* dresse la liste de quatre groupes à partir desquels d'autres groupes peuvent être créés (*MSFP 2001*, paragraphe 2.61) :

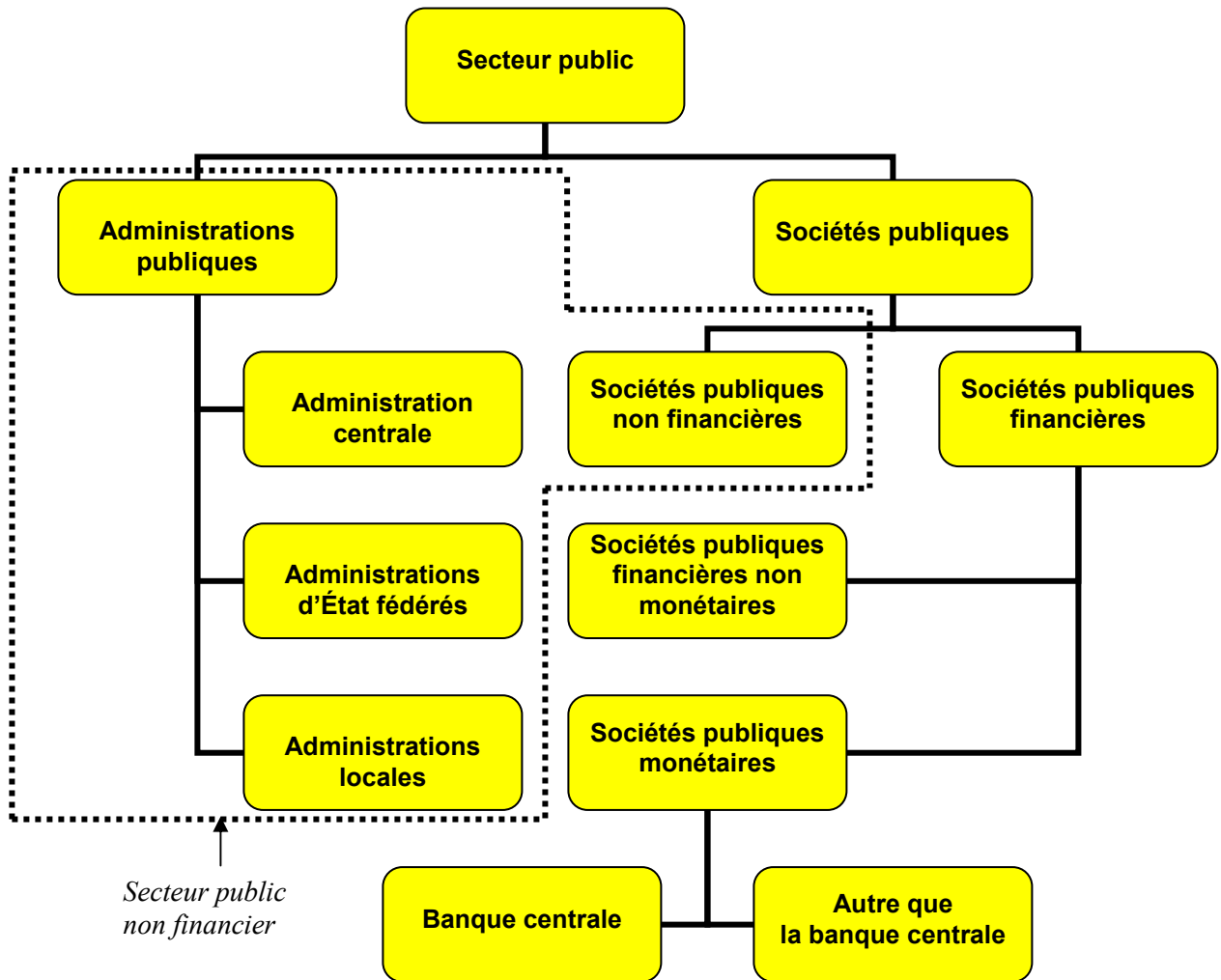
- Les **sociétés publiques non financières** — toutes les entreprises non financières résidentes contrôlées par des unités d'administration publique ou d'autres sociétés publiques, par exemple, une société aérienne publique, une société de chemins de fer publique et une société d'électricité publique.
- Les **sociétés publiques financières non monétaires** — toutes les sociétés financières résidentes contrôlées par les administrations publiques (ou autres sociétés publiques), à l'exception de la banque centrale et autres sociétés publiques de dépôts¹⁶, par exemple, les sociétés publiques d'assurances, les fonds de pension publics, les banques de développement, les intermédiaires financiers tels que les sociétés financières de crédit-bail et les souscripteurs et courtiers en valeurs mobilières et les auxiliaires financiers tels que les marchés boursiers et les marchés de titres publics, les courtiers et agents et les sociétés de garantie financière.
- Les **sociétés monétaires publiques autres que la banque centrale** — toutes les sociétés de dépôts résidentes autres que la banque centrale contrôlées par des unités d'administration publique (ou autres sociétés publiques), par exemple, toutes les banques commerciales contrôlées par l'État.
- La **banque centrale**, qui comprend la banque centrale proprement dite, et l'institut d'émission ou l'autorité monétaire autonome qui émettent de la monnaie nationale pleinement adossée à des réserves de change, ainsi que d'autres organismes sous tutelle administrative formant des unités institutionnelles distinctes qui effectuent principalement des opérations de banque centrale.

À partir des quatre groupes définis ci-dessus et du secteur des administrations publiques (ou de leurs sous-secteurs), il est possible de combiner de plusieurs manières des unités du secteur public pour répondre aux besoins analytiques. Les groupes du secteur public les plus courants sont les suivants (graphique 2) :

- Le **secteur public non financier** — le secteur des administrations publiques, augmenté des sociétés publiques non financières;
- Le **secteur public non monétaire** — le secteur des administrations publiques augmenté des entreprises publiques non financières outre les sociétés publiques financières non monétaires;
- Le **secteur public monétaire** — le secteur des administrations publiques augmenté des sociétés publiques non financières outre les sociétés publiques monétaires;
- Le **secteur public en général** — le secteur des administrations publiques augmenté des sociétés publiques non financières outre toutes les sociétés publiques financières (c'est-à-dire, monétaires et non monétaires).

¹⁶ Les sociétés depositaires sont des sociétés financières, des quasi-sociétés ou des ISBL marchandes dont l'activité principale est l'intermédiation financière et qui détiennent des passifs sous la forme de dépôts ou d'instruments financiers très similaires aux dépôts.

Graphique 2 : Le secteur public et ses sous-secteurs



III. STATISTIQUES DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES ET DU SECTEUR PUBLIC

Le public mesure principalement la capacité de l'État à rendre des comptes par le biais de la formulation et de la mise en œuvre de la politique budgétaire et des résultats (et des conséquences) tels qu'ils apparaissent dans les statistiques du secteur public. Ces statistiques donnent des informations sur la totalité des ressources contrôlées par les administrations publiques et sur la manière dont ces ressources sont employées. Il est possible de faire appel au système du *MSFP 2001* pour analyser et évaluer les activités des sociétés publiques ainsi que celles de secteur public (ou de n'importe lequel de ses sous-secteurs).

Le choix des sources de données et la préparation, l'établissement et la classification des statistiques des sociétés publiques ne sont pas abordés dans le présent document¹⁷. Ces étapes de la compilation des données ont lieu avant le processus de compilation des statistiques du secteur public, qui est le sujet du présent document.

La présente section examine la raison d'être de la compilation des statistiques des sociétés publiques et du secteur public puis formule des recommandations s'agissant des états, des agrégats et des soldes comptables à compiler pour les sociétés publiques et le secteur public.

A. Pourquoi des statistiques pour les sociétés publiques et le secteur public?¹⁸

Les statistiques sont compilées pour le secteur public dans son ensemble ou pour l'un de ses sous-secteurs pour mesurer i) l'impact macroéconomique de l'État et des sociétés publiques et ii) toutes les sources de risque budgétaire potentiel dans le secteur public.

Bien que les sociétés publiques aient principalement des activités de marché, elles existent pour de nombreuses raisons : par exemple, pour servir d'instrument de politique publique (ou budgétaire) pour les administrations publiques, pour produire des bénéfices pour les administrations publiques, pour protéger des ressources clés, pour favoriser la concurrence lorsque les barrières à l'entrée sont importantes et fournir des services de base là où les coûts sont prohibitifs. Les sociétés publiques existent dans de nombreux pays, sont souvent de taille importante et/ou nombreuses et elles ont un impact budgétaire marqué, par exemple :

- Plusieurs activités menées par les sociétés publiques sont souvent de nature *quasi-budgétaire* (c'est-à-dire qu'elles effectuent des opérations des administrations publiques sur instruction de leur administration de tutelle), outre les activités marchandes menées habituellement par ces sociétés en tant que producteurs de marché. Le *Manuel sur la transparence des finances publiques* du FMI fait la distinction entre trois principaux types d'activités quasi-budgétaires : i) les opérations liées à la gestion du système financier, ii) les opérations liées à la gestion du système de change et iii) les opérations liées au secteur des entreprises commerciales¹⁹. Ces opérations quasi-budgétaires peuvent prendre des formes diverses, par exemple lorsqu'en application d'une mesure gouvernementale, une société publique peut employer des effectifs en surnombre, octroyer des crédits à des taux bonifiés, acheter des intrants à des prix supérieurs à ceux du

¹⁷ Au moment de la publication du présent document, aucun document d'accompagnement n'avait été élaboré sur la sélection des sources de données et la préparation, l'établissement et la classification des statistiques des sociétés publiques.

¹⁸ Les arguments avancés dans cette section sont valables pour toutes les sociétés publiques, la totalité du secteur public ou de ses sous-secteurs.

¹⁹ Voir le *Manuel sur la transparence des finances publiques*, Département des finances publiques, FMI, édition révisée de 2007, encadré 19.

marché ou vendre une part importante de sa production à des prix inférieurs à ceux qui seraient pratiqués par des producteurs privés uniquement (*MSFP 2001*, paragraphe 2.59). Si ces activités quasi-budgétaires sont importantes, les statistiques qui couvrent les administrations publiques ne reflètent pas complètement leur situation, ce qui complique l'élaboration de la politique budgétaire. Les activités quasi-budgétaires ont souvent un effet redistributif et il est donc important que le public puisse les examiner de près.

- Les emprunts des sociétés publiques sont souvent sources de *passifs conditionnels pour l'État*, par exemple, lorsqu'une société emprunte à l'étranger et que ce prêt est garanti par l'administration (centrale). Au cas où cette société publique n'est pas en mesure de payer les intérêts et/ou le principal, l'administration centrale (en tant que garant) peut reprendre ce prêt, procéder à des transferts ou lui consentir un prêt pour l'aider à assurer le service du prêt étranger.
- Souvent, les *transactions* (par exemple, les subventions, les transferts de capital, les impôts, les actions et autres participations, les dividendes et les prêts) *entre les unités d'administration publique et les sociétés publiques, ou entre les sociétés publiques, sont importantes*. Il peut être difficile de définir ces transactions, car la description juridique d'un flux peut ne pas refléter sa teneur économique. Par exemple, les transactions qui sont considérées légalement comme des prêts sont souvent, de fait, des subventions.
- Les comptes des sociétés publiques montrent les sources de variations de la valeur nette des sociétés publiques qui se répercutent sur les *actions ou participations que détiennent les administrations publiques* dans ces sociétés (et qui constituent pour l'administration un actif financier). Les comptes des entreprises publiques permettent de calculer les principaux ratios et indicateurs des sociétés publiques par rapport au secteur des sociétés et à l'économie dans son ensemble. Ces renseignements sont utiles à *l'analyse de la viabilité des politiques fiscales et budgétaires*.

Les entreprises publiques sont aussi importantes pour l'État à cause des *effets que peuvent avoir leur taille ou leur position stratégique sur les objectifs macroéconomiques*, tels que le crédit bancaire, la demande agrégée, les emprunts à l'étranger et la balance des paiements.

Nombre d'entreprises publiques peuvent aussi représenter un *investissement considérable de ressources nationales, à des coûts d'opportunité élevés*. Les ressources proviennent principalement de l'État plutôt que d'investisseurs privés, et il est possible que ces investissements puissent ne pas bénéficier des analyses commerciales habituellement fournies par les marchés financiers sur l'efficacité de la direction et le taux de rendement du capital.

Non seulement les entreprises publiques ont un *impact macroéconomique, mais elles constituent aussi une source potentielle de risques budgétaires*. Pour cette raison, il est particulièrement important que l'administration reçoive régulièrement des données à jour sur leurs activités pour assurer un suivi adéquat de ces sociétés. Ces données doivent être regroupées selon la nature des activités de la société publique, non financière ou financière. Les données d'un groupe spécifique d'entreprises publiques sont suivies et évaluées, de même que celles des entreprises publiques individuelles.

L'établissement et la diffusion de statistiques dont le champ d'application dépasse le secteur des administrations publiques permettront de *renforcer la transparence et l'obligation de rendre des comptes*, mais aussi d'identifier tout problème susceptible de se présenter dans le sous-secteur des sociétés publiques. À cette fin, le *Manuel sur la transparence des finances publiques* du FMI précise qu'au minimum pour assurer la transparence budgétaire, les rapports annuels des sociétés publiques financières et non financières doivent également faire état des biens et des services non commerciaux dont la prestation leur est imposée par l'État²⁰.

²⁰ Voir le *Manuel sur la transparence des finances publiques*, Département des finances publiques, FMI, édition révisée de 2007, paragraphe 198.

B. Les sociétés publiques non financières et le secteur public non financier

Le *secteur public non financier* inclut le secteur des administrations publiques, outre les sociétés publiques non financières. *Il n'inclut pas les sociétés publiques monétaires* (à savoir, la banque centrale et les sociétés de dépôt publiques résidentes autres que la banque centrale) *ni les autres sociétés publiques financières*. Les statistiques relatives aux transactions (et encours) d'actifs et de passifs financier de ce secteur, à savoir leurs activités financières et leur valeur financière nette, sont utiles pour mesurer l'impact du secteur public non financier sur l'économie. Les données relatives au financement de ces sous-secteurs, obtenues auprès de la banque centrale et d'autres sociétés publiques monétaires sont particulièrement importantes parce qu'elles permettent de mesurer les résultats des opérations de ces sous-secteurs; c'est pourquoi elles sont calculées séparément de celles des sociétés publiques monétaires et/ou de toutes les sociétés publiques financières.

Lorsque les secteurs publics non financier et financier sont combinés, les statistiques pour les flux et les encours d'actifs et de passifs financiers entre les sous-secteurs sont éliminés et *un aspect important des statistiques de financement utilisées aux fins de l'élaboration et de l'analyse de la politique budgétaire disparaît*. Toutefois, il convient de noter qu'en excluant les sociétés publiques financières du secteur public mesuré dans le présent document on exclut aussi toute épargne ou investissements dans ces institutions.

C. Quels sont les états, les agrégats et les soldes comptables qu'il convient de compiler pour les sociétés publiques non financières et le secteur public non financier?

En principe, les principaux agrégats et soldes de trésorerie inclus dans les quatre états conformes au *MSFP 2001* doivent être compilés pour les sociétés publiques non financières et le secteur public non financier²¹. Ces agrégats et soldes sont présentés au tableau 4, puis sont analysés dans les sections qui suivent.

Tableau 4 : Principaux agrégats et soldes comptables pour le secteur consolidé des administrations publiques, le secteur consolidé des sociétés publiques non financières et le secteur public non financier consolidé

	Secteur des administrations publiques	Sous-secteur des sociétés publiques non financières	Secteur public non financier consolidé
SITUATION DES OPÉRATIONS			
Recettes	X	X	X
Charges	X	X	X
Solde de gestion net/brut	X	X	X
Acquisition nette d'actifs non financiers	X	X	X
Capacité/besoin de financement net	X	X	X
Acquisition nette d'actifs financiers	X	X	X
Accumulation nette de passifs	X	X	X
FLUX DE TRÉSORERIE			
Entrées de trésorerie liées aux activités de gestion	X	X	X
Sorties de trésorerie liées aux activités de gestion	X	X	X
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités			

²¹ Les quatre états sont les suivants : la situation des opérations, la situation des flux de trésorerie, la situation des autres flux économiques et le bilan.

de gestion	X	X	X
Sorties nettes de trésorerie liées aux investissements en actifs non financiers	X	X	X
Excédent/déficit (base caisse)	X	X	X
Acquisition nette d'actifs financiers autres que la trésorerie	X	X	X
Accroissement net de passifs	X	X	X
Flux net de trésorerie liés aux activités de financement	X	X	X
Variation nette de trésorerie	X	X	X
AUTRES FLUX ÉCONOMIQUES	X	X	X
Variation de la valeur nette/de la valeur financière nette imputables à d'autres flux économiques	X	X	X
Actifs non financiers	X	X	X
Actifs financiers	X	X	X
Passifs	X	X	X
BILAN			
Valeur nette/valeur financière nette	X	X	X
Actifs non financiers	X	X	X
Actifs financiers	X	X	X
Passifs	X	X	X

X = compiler les données.

Situation des opérations

Les **recettes** sont toutes les transactions qui augmentent la valeur nette des sociétés publiques non financières ou du secteur public non financier. Les recettes excluent les ventes d'actifs non financiers ainsi que tout bénéfice réalisé sur ces ventes. Elles excluent également tout autre gain de détention (réévaluation) sur des actifs ou passifs.

Les **charges** sont toutes les transactions qui diminuent la valeur nette des sociétés publiques non financières ou du secteur public non financier. Les charges excluent les achats d'actifs non financiers, ainsi que toute perte de détention (réévaluation) sur des actifs ou passifs.

Le **solde net de gestion**²² est une mesure synthétique de la soutenabilité des transactions des sociétés publiques non financières et du secteur public non financier, car il fait apparaître la variation de la valeur nette à la suite de ses opérations (transactions) au cours d'une période donnée. Cette composante de la variation de la valeur nette peut donc être imputée directement à la politique conduite par les administrations publiques et les sociétés publiques dans la mesure où celles-ci ont la maîtrise de leurs transactions. Le solde net de gestion est comparable au concept d'épargne augmentée des transferts nets en capital de la comptabilité nationale²³.

L'**acquisition nette d'actifs non financiers** montre la variation nette des actifs non financiers des sociétés publiques non financières et du secteur public non financier. Bien qu'elle puisse faire intervenir différents types d'actifs productifs dans les administrations publiques et les sociétés publiques non financières, dans les deux cas l'acquisition nette d'actifs représente les actifs non financiers qui sont utilisés dans la production de biens et de services, détenus pour la revente ou utilisés ultérieurement ou comme réserve de valeur. Ces statistiques sont utiles

²² Solde brut de gestion si la consommation de capital fixe est exclue. Pour les administrations publiques et les sociétés publiques, le solde de gestion net/brut exclut les gains et pertes de détention. Ceux-ci auraient dû être reclassés correctement à une étape précédente du processus de compilation.

²³ Par définition, l'épargne est égale au solde de gestion net moins les transferts nets en capital à recevoir.

pour calculer un agrégat supplémentaire, les investissements publics (formation brute de capital fixe) dans le secteur public non financier²⁴.

Le *solde capacité (+)/besoin (-) de financement* est un indicateur synthétique de l'impact financier de l'action des sociétés publiques non financières et du secteur public non financier sur le reste de l'économie et les non-résidents. Il montre quel est l'apport en ressources financières aux autres secteurs de l'économie et aux non-résidents (capacité nette) ou la ponction de ressources financières sur ces secteurs et non-résidents (besoin net). Le solde capacité/besoin net est aussi appelé «besoin de financement global» des sociétés publiques non financières ou du secteur public non financier.

Les détails de la capacité nette ou du besoin net en financement se retrouvent dans les transactions financières des sociétés publiques non financières ou du secteur public non financier, à savoir, l'*acquisition nette d'actifs financiers* et l'*accumulation nette de passifs*. Ces agrégats font apparaître les transactions qui ont causé des variations dans les actifs ou passifs financiers détenus par les sociétés publiques non financières ou le secteur public non financier. On appelle parfois l'acquisition nette d'actifs financiers moins l'accumulation nette de passifs le «financement total» et ses composantes nationales et extérieures sont sans doute les agrégats les plus utiles et les plus importants des statistiques des sociétés publiques non financières et du secteur public non financier.

Situation des flux de trésorerie

La situation des flux de trésorerie est importante pour évaluer la liquidité des sociétés publiques non financières et du secteur public non financier. Elle présente :

- Les *entrées de trésorerie liées aux activités de gestion*, c'est-à-dire le montant de trésorerie résultant du fonctionnement des sociétés publiques non financières et du secteur public non financier;
- Les *sorties de trésorerie liées aux activités de gestion*, c'est-à-dire le montant de trésorerie absorbé par le fonctionnement des sociétés publiques non financières ou du secteur public non financier.
- Les *entrées nettes de trésorerie liées aux activités de gestion*, c'est-à-dire le montant de trésorerie net résultant ou absorbé par le fonctionnement des sociétés publiques non financières ou le secteur public non financier.
- Les *sorties nettes de trésorerie liées aux investissements en actifs non financiers*, c'est-à-dire les achats en espèces d'actifs non financiers moins les ventes en espèces des actifs non financiers des sociétés publiques non financières ou du secteur public non financier.
- *L'excédent/déficit (base caisse)* indique dans quelle mesure les sociétés publiques non financières ou le secteur public non financier apporte des ressources financières aux autres secteurs de l'économie ou aux non-résidents (excédent) ou fait appel aux ressources financières liquides provenant d'autres secteurs de l'économie et de non-résidents (déficit). L'excédent/déficit peut aussi s'appeler le «besoin en financement» des sociétés publiques non financières ou du secteur public non financier.
- Les flux de trésorerie des activités de financement, qui sont réparties entre l'*acquisition nette d'actifs financiers autres que la trésorerie* d'une part et l'*accumulation nette de passifs*, d'autre part. Le résultat net de ces deux agrégats montre les *entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement*. Ces agrégats montrent les transactions en espèces qui influent sur les actifs financiers autres que la trésorerie et les passifs détenus par les sociétés publiques non financières ou le secteur public non financier.

²⁴ La formation brute de capital fixe est égale aux acquisitions moins les cessions d'actifs fixes, qui sont une composante des actifs non financiers. Autrement dit, la formation brute de capital fixe exclut la consommation de capital fixe ainsi que les transactions sur stocks, les objets de valeur et les actifs non produits.

- La **variation nette de l'encours de trésorerie** à proprement parler, c'est-à-dire la variation nette de l'actif financier «monnaie et dépôts» imputable aux opérations de trésorerie des sociétés publiques non financières ou du secteur public non financier.

Situation des autres flux économiques et bilan

La situation des autres flux économiques sert à présenter les **variations** de la **valeur nette** des sociétés publiques non financières ou du secteur public non financier **résultant de facteurs autres que les transactions**. Les principaux agrégats pour les autres flux économiques sont les actifs non financiers et les actifs et les passifs financiers; dans l'idéal, les gains de détention et autres variations du volume des actifs devraient être compilés séparément pour ces agrégats. Le principal solde comptable de cette situation est la **variation de la valeur nette imputable à d'autres flux économiques**²⁵. En outre, la variation de la **valeur financière nette imputable à d'autres flux économiques** apparaît, car, contrairement à certaines analyses budgétaires, on s'intéresse ici aux actifs financiers plutôt qu'à l'ensemble des actifs.

Le bilan des sociétés publiques non financières et du secteur public non financier permet de présenter les statistiques sur les **encours des actifs non financiers, les actifs financiers et les passifs** ainsi que la **valeur globale nette**. La **valeur financière nette** est également présentée, car dans certaines analyses budgétaires, on accorde plus d'importance aux actifs financiers qu'aux actifs dans leur ensemble.

Relation entre la base d'enregistrement et les situations à compiler

La compilation effective des quatre situations conformément au MSFP 2001 aux fins des statistiques du secteur public non financier **dépendra de la base d'enregistrement** des statistiques des administrations publiques (en supposant que la totalité des données des sociétés publiques non financières sont disponibles sur une base d'exercice et que les quatre situations conformes au MSFP 2001 peuvent être compilées pour les sociétés publiques non financières)²⁶ :

- Si les données des administrations publiques sont présentées sur une base caisse, les données relatives aux flux de trésorerie pour les administrations publiques et les entreprises publiques non financières permettent **uniquement** d'établir la situation des flux de trésorerie pour le secteur public non financier. Selon les données bilancielle (ou d'endettement) disponibles sur les administrations publiques, il peut aussi être possible d'établir un bilan partiel ou des données relatives à l'endettement.

²⁵ La variation de la valeur nette imputable à d'autres flux économiques correspond à la somme des variations de la valeur nette dues aux gains/pertes de détention et des variations de la valeur nette dues aux autres variations du volume des actifs et des passifs, respectivement.

²⁶ Dans la pratique, les données établies sur une base caisse ou sur une base d'exercice (ou une base autre que la base caisse) peuvent constituer des **valeurs de substitution analytiques acceptables** les unes pour les autres **lorsque les différences sont identifiées et quantifiées**. Des ajustements sont fréquemment apportés aux données base caisse des administrations publiques qui sont combinées aux données des sociétés publiques préparées sur une base d'exercice. Il est très rare que cette démarche donne lieu à une comptabilisation parfaite, mais les variations de la demande agrégée, de la liquidité et de la viabilité, etc. seront utilisées comme valeurs de substitution. Pour améliorer, au lieu d'invalider l'analyse des bases d'enregistrement mixtes, il est essentiel que l'analyste dispose d'informations adéquates sur toutes les valeurs de substitution qui sont employées et qu'il puisse soit ajuster les incohérences, soit les interpréter comme il convient. Cette démarche est un pis-aller pour obtenir une analyse budgétaire exhaustive qui permettrait de dépasser les limites de statistiques qui ne sont établies que sur une base caisse. Le présent document étant axé sur le **processus de consolidation** des flux et des encours des administrations publiques et des sociétés publiques non financières et non sur la sélection des données de base et les processus de calcul et de classification, on ne trouvera ici aucun principe sur ces types d'ajustement.

- Si les données de l'administration publique sont présentées sur une base autre que la base caisse²⁷, il devrait être possible de préparer *à la fois* la situation des opérations et la situation des flux de trésorerie pour le secteur public non financier. La préparation d'une situation des flux économiques sera possible i) si la totalité des données établies sur la base des droits constatés sont disponibles pour les administrations publiques et ii) si les données bilancieller pour les administrations publiques sont complètes et valorisées. Il est possible que seul un bilan partiel (ou des données d'endettement) puisse être préparé pour le secteur public non financier, car les données des administrations publiques ne sont pas établies dans leur totalité sur la base des droits constatés et/ou on ne dispose que d'un bilan partiel pour ces administrations.

IV. CONSOLIDATION DES STATISTIQUES DU SECTEUR PUBLIC NON FINANCIER

Dans la présente section, la consolidation des statistiques du secteur public non financier est décrite en détail. Après une définition de ce qui doit être consolidé, on trouvera un certain nombre de règles et de méthodes pragmatiques à appliquer dans la pratique.

A. Que doit-on consolider?

Au plan conceptuel, la consolidation élimine *tous* les flux et *toutes* les relations créancier-débiteur entre les unités qui sont combinées.

Pour que la consolidation soit effectuée en bonne et due forme, il faut procéder à un examen rigoureux des comptes à consolider afin d'identifier les transactions internes. On ne cherche pas à obtenir une consolidation parfaite, mais à éliminer de manière cohérente les flux et encours ayant un effet sensible sur les agrégats définitifs. Lorsqu'un examen des comptes révèle qu'il est difficile d'identifier certains flux et encours de faible ampleur, on ne doit pas affecter de ressources à la détermination de ces transactions et de leur ampleur.

Comme mentionné plus haut, *deux types de consolidation* peuvent avoir lieu lors de la compilation de statistiques du secteur public non financier ou non monétaire :

- Premièrement, une consolidation *au sein* des sous-secteurs du secteur public — *consolidation intrasectorielle*. Aux fins du présent document, ce type de consolidation fait intervenir la consolidation des flux et encours entre les sociétés publiques non financières²⁸.
- Deuxièmement, une consolidation *entre* les sous-secteurs du secteur public — *consolidation intersectorielle*. Aux fins du présent document, ce type de consolidation fait intervenir la consolidation des positions et des transactions entre le secteur des administrations publiques et le sous-secteur des sociétés publiques non financières afin de produire des statistiques consolidées du secteur public non financier.

La consolidation intrasectorielle est toujours réalisée avant la consolidation intersectorielle.

²⁷ On entend par «enregistrement sur une base autre que la base caisse» soit une comptabilisation uniquement sur la base des droits constatés, soit une combinaison de base caisse et d'exercice au sein d'un sous-secteur ou entre sous-secteurs.

²⁸ La consolidation intrasectorielle est aussi réalisée pour les sous-secteurs des administrations publiques.

Comme expliqué dans la Section III.C, en principe les principaux agrégats, situations et soldes comptables recommandés par le *MSFP 2001* sont compilés pour établir les statistiques des **sociétés** publiques non financières et du **secteur** public non financier. Tous les soldes comptables qui doivent éventuellement être éliminés à l'étape de la consolidation lors de la préparation de ces situations, agrégats et soldes comptables sont abordés plus loin.

Contrairement à la consolidation des recettes et des dépenses des administrations publiques et des **sociétés** publiques non financières, les opinions sont partagées sur le degré de consolidation des recettes et des dépenses du **secteur** public non financier. Bien que la consolidation soit un procédé qui permet de présenter les statistiques se rapportant à un ensemble d'unités (ou à des entités) comme si cet ensemble constituait une seule unité, la raison d'être de la consolidation doit toujours être la production d'agrégats utiles pour les analyses.

En principe, toutes les **transactions pertinentes de recettes et de dépenses devraient être éliminées lors de la consolidation intra- et intersectorielle**. Cela inclut les transferts obligatoires (c'est-à-dire les impôts, la plupart des prestations sociales et les amendes et pénalités) si ces statistiques consolidées sont jugées utiles sur le plan analytique. Dans la plupart des cas, il sera utile d'éliminer lors de la consolidation intersectorielle les impôts, amendes et pénalités à verser par les sociétés publiques non financières au secteur des administrations publiques. On peut considérer que ces transferts obligatoires sont effectués par les sociétés publiques, qui sont des **producteurs marchands**, et que, à des fins analytiques, leurs paiements à l'État (un producteur non marchand) devraient être traités de la même manière, qu'ils aient lieu dans le secteur public ou le secteur privé²⁹. C'est pourquoi, d'un point de vue analytique, les transferts volontaires et les échanges sont les seuls flux qui doivent être consolidés dans les transactions de recettes et de dépenses.

Les transactions de recettes et de dépenses (tous les transferts ou échanges volontaires) qui suivent doivent donc être éliminées dans le secteur des sociétés publiques non financières ou entre le secteur des administrations publiques et les sociétés publiques non financières, vraisemblablement dans cet ordre d'importance³⁰ :

- les dividendes à recevoir/à payer et les prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés;
- les subventions à recevoir/à verser³¹;
- les transferts courants et en capital à recevoir et à payer;
- les revenus/charges d'intérêts à payer ou à recevoir;
- les loyers à percevoir/à payer;
- les achats/ventes de biens et services.

On trouvera dans l'Appendice I une manière différente de procéder pour les recettes et les dépenses du secteur public non financier qui ne prévoit pas la compilation de statistiques de recettes et de dépenses pour le **secteur public non financier consolidé**. Ce type de statistiques consolidées sont compilées uniquement pour le solde brut/net de gestion (résultat net des recettes et des dépenses), pour la capacité/le besoin de financement nets et

²⁹ Les prestations de sécurité sociale ne sont pas éliminées dans la consolidation, car on considère qu'elles sont versées aux employés qui cotisent ensuite au fonds de sécurité sociale (réorientation).

³⁰ Dans la situation des flux de trésorerie, il convient de consolider ces mêmes transactions en numéraire, à savoir, les dividendes payés et reçus et les retraits de capital des quasi-sociétés, les subventions reçues ou versées, les transferts courants et en capital reçus ou effectués, les revenus/charges des intérêts reçus ou payés, les loyers perçus ou payés et les achats et ventes de biens et de services.

³¹ Le système de classification du *MSFP 2001* n'identifie pas séparément les subventions à recevoir comme des recettes. Celles-ci sont classées dans la catégorie du *MSFP 2001* «*Transferts volontaires (courants) autres que les dons*» (recettes, catégorie 1441). Les subventions payables aux sociétés publiques non financières sont classées dans la catégorie des dépenses du système du *MSFP 2001* (catégorie de dépenses 2511).

toutes les transactions sur actifs et passifs. Toutefois, les agrégats de recettes et de dépenses des *sociétés* publiques non financières sont toujours compilés et doivent être consolidés, si nécessaire (consolidation intrasectorielle).

Pour la consolidation intra- et intersectorielle, il convient d'éliminer les transactions sur actifs non financiers lorsque des données séparées sont compilées sur les acquisitions et les cessions brutes pour calculer l'acquisition nette des actifs non financiers (avec ou sans consommation de capital fixe)³². Toutefois, au cas où seul l'agrégat «*acquisition nette d'actifs non financiers*» est compilé, la consolidation n'est pas nécessaire — que ce soit la consolidation intra- ou intersectorielle. Le principe peut être illustré de la manière suivante : supposons que le secteur des administrations publiques vende un actif fixe d'une valeur de 1.000 à une société publique non financière. Le tableau 5 montre les transactions agrégées et consolidées sur les actifs non financiers, ainsi que l'effet de la consolidation sur les composantes.

Tableau 5 : Illustration de la consolidation des actifs non financiers

	Administrations publiques (1)	Société publique (2)	Secteur public agrégé (3)=(1)+(2)	Consolidation (4)	Secteur public consolidé (5)=(3)+(4)
Acquisition nette d'actifs non financiers	-1.000	+1.000	0	0	0
Acquisitions	0	+1.000	+1.000	-1.000	0
Cessions	-1.000	0	-1.000	-(-1.000)	0

La consolidation n'est pas requise pour les autres flux économiques ou les encours d'actifs non financiers. Les actifs non financiers apparaissent uniquement dans le bilan d'une unité du secteur public et par conséquent il en est de même pour les autres flux économiques qui sont liés à ces actifs. Le résultat des transactions sur actifs non financiers est que la propriété de ces actifs passe d'une unité à l'autre et donc l'actif passe du bilan de l'unité qui vend à celui de l'unité qui achète.

Pour la *consolidation intra- et intersectorielle*, il convient d'éliminer lors de la compilation des statistiques des sociétés publiques non financières ou du secteur public non financier³³ *les principales transactions sur actifs et passifs financiers qui suivent*, par ordre d'importance le plus vraisemblable,

- Actions et autres prises de participations;
- Prêts à recevoir/à rembourser;
- Acquisitions/cessions de titres autres que des actions;
- Autres comptes à recevoir/à payer.

Après les transactions qui précèdent sur actifs et passifs financiers, il convient d'éliminer les *autres flux économiques et encours (dans les bilans) pour les mêmes catégories d'actifs et de passifs financiers*, à la fois lors de la consolidation intra-et intersectorielle. Si les flux d'actifs et de passifs sont consolidés, il est important de veiller à ce que les positions d'encours correspondantes le soient aussi pour assurer la symétrie.

Dans la section qui suit, l'élimination des flux et des encours lors de la consolidation intra- et intersectorielle est abordée en détail.

³² Dans la situation des flux de trésorerie, il convient de consolider les mêmes transactions en numéraire, à savoir les achats et les ventes des actifs non financiers, base caisse.

³³ Dans la situation des flux de trésorerie, les mêmes transactions de trésorerie devraient être consolidées : transactions de trésorerie sur actions et autres participations, prêts reçus/consentis et achats/ventes de titres autres que des actions.

Transactions de recettes et de dépenses

Dividendes et prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés

De même que les unités des administrations publiques, les sociétés publiques non financières — en tant qu'actionnaires et propriétaires d'autres sociétés publiques — ont droit à des dividendes lorsqu'elles ont mis des fonds propres à la disposition de ces sociétés. Cependant, lorsque l'on combine les statistiques pour les actionnaires et les propriétaires à celles des sociétés publiques qui versent des dividendes, ces ***transactions sur dividendes sont éliminées à la fois dans la consolidation intra- et intersectorielle***. On entend par consolidation intrasectorielle l'élimination des transactions liées aux dividendes dans le groupe des sociétés publiques non financières, et par consolidation intersectorielle, l'élimination des dividendes à payer aux administrations publiques lors de la compilation des statistiques du secteur public non financier.

La distribution de bénéfices par les sociétés publiques peut avoir lieu de façon irrégulière et ne pas systématiquement porter le nom de dividendes. Les compilateurs pourront avoir des difficultés à décider si ces entrées sont des dividendes ou des retraits de capital. Les dividendes incluent la totalité des distributions de bénéfices par les sociétés à leurs actionnaires ou propriétaires. Ce sont des paiements effectués par une société sur les revenus courants tirés de ses activités de production, ou des paiements sur ses réserves qui ne sont pas des retraits de capital. Une société pourra toutefois lisser les dividendes qu'elle verse d'une période à une autre, si bien que les dividendes versés seront parfois plus élevés que les bénéfices provenant de ses activités de production. Ces paiements n'en restent pas moins des dividendes. Les distributions par les sociétés aux actionnaires du produit des recettes de privatisation et autres ventes d'actifs ainsi que les paiements exceptionnels tirés des réserves accumulées ou de gains de détention sont des retraits de capital plutôt que des dividendes (voir plus loin la sous-section «Actions et prises de participation» qui détaille les transactions sur fonds propres).

Par définition, les quasi-sociétés non financières ne peuvent distribuer de revenus sous forme de dividendes, mais le propriétaire peut à son gré prélever tout ou partie de ces revenus. Du point de vue conceptuel, ce prélèvement est équivalent à la distribution de revenus d'une société sous forme de dividendes et il est donc traité de la même façon que dans le *MSFP 2001*. Comme pour les dividendes, les prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés n'incluent pas les retraits liés à la vente ou autre cession des actifs de la quasi-société. Les transferts issus de ces cessions sont enregistrés comme une réduction des fonds propres des quasi-sociétés qui appartiennent à d'autres sociétés publiques. De même, les liquidations importantes de bénéfices non distribués ou d'autres réserves des quasi-sociétés sont à inclure avec les retraits de capital. Lorsque les statistiques pour les propriétaires sont combinées à celles des quasi-sociétés, ***ces transactions de retrait sont éliminées de la consolidation à la fois intra- et intersectorielle***.

Subventions

Les subventions sont des transferts courants sans contrepartie effectués par des unités d'administration publique aux entreprises sur la base soit du niveau général de leurs activités de production, soit de la valeur ou du volume de biens et services produits, vendus, exportés ou importés. Les subventions ne peuvent être versées qu'aux producteurs et non aux consommateurs finaux et sont des transferts courants uniquement et non pas des transferts en capital. Les subventions peuvent être versées pour des produits spécifiques ou pour l'ensemble de la production.

Toutes les subventions payables par l'État aux sociétés publiques non financières devraient être éliminées lors de la préparation de statistiques consolidées pour le secteur public non financier (c'est-à-dire lors de la consolidation intersectorielle). Les sociétés publiques non financières ne versant pas de subventions, il n'y aura donc pas de consolidation intrasectorielle des subventions lors de l'établissement de statistiques consolidées pour les sociétés publiques non financières.

Transferts courants et en capital

Les transferts courants et en capital entre les sociétés publiques non financières sont certes peu courants, mais ils sont en général aisés à identifier. Par transferts courants, on entend les transferts effectués pour couvrir des dépenses courantes qui ne sont ni liés ni subordonnés à l'acquisition d'un actif par le bénéficiaire, contrairement aux transferts en capital. Ceux-ci peuvent prendre la forme d'un transfert de trésorerie que le bénéficiaire doit ou est supposé utiliser pour acquérir un ou plusieurs actifs (autres que des stocks), du transfert d'un actif (autres que des stocks ou de la trésorerie), d'une annulation de créances d'un commun accord entre le créancier et son débiteur ou encore d'une prise en charge de la dette d'une autre société publique. **Ces transferts courants et en capital doivent être éliminés lors de la compilation de statistiques consolidées des sociétés publiques non financières (c'est-à-dire, une consolidation intrasectorielle).**

Les transferts en capital entre les administrations publiques et les sociétés publiques non financières sont courants et généralement facilement identifiables. **Ces transferts en capital doivent être éliminés lors de la préparation des statistiques consolidées pour le secteur public non financier (c'est-à-dire, une consolidation intersectorielle).** Il convient toutefois de veiller à ce que les transactions identifiées dans les données de base comme étant des transferts en capital le soient réellement. En revanche, une transaction pourra être reconnue dans les données de base comme une acquisition de fonds propres alors qu'elle devrait l'être comme un transfert en capital d'un point de vue économique. Les paiements ponctuels importants qui suivent sont toujours considérés comme des transferts en capital :

- Les paiements destinés à combler des déficits de fonctionnement importants accumulés sur deux années ou plus (que la société publique soit ou non en exploitation);
- Les paiements destinés à renforcer la liquidité de la société publique, si elle n'est plus en activité;
- Les paiements destinés à annuler des créances d'un commun accord;
- Les paiements destinés à prendre en charge les dettes d'une société publique qui n'est plus en activité.

En revanche, les paiements ponctuels qui suivent ne sont pas considérés comme des transferts en capital :

- Les paiements destinés à renforcer la liquidité des sociétés publiques en activité — ceux-ci sont toujours classés comme des acquisitions par l'État (par exemple, une transaction financière).
- Les paiements destinés à prendre en charge les dettes de sociétés publiques qui sont encore en activité — ceux-ci sont classés comme i) des acquisitions de fonds propres par l'État (par exemple, une transaction financière) s'il n'existe aucun contrat explicite de remboursement de ce paiement entre l'État et la société publique ou ii) l'acquisition d'un titre de créance financier (prêts) sur la société publique s'il existe un contrat de remboursement de ce paiement explicite et en vigueur entre l'État et la société publique.

Revenus/charges d'intérêts

La détention intrasectorielle d'actifs et de passifs financiers par les sociétés publiques non financières est peu courante et difficile à identifier dans les comptes, si elle existe. Toutefois, dans la mesure où cela est possible, le **revenu des intérêts à recevoir** par les autres sociétés publiques non financières **et les charges d'intérêts à payer** par ces sociétés **doivent être éliminés lors de la compilation de statistiques consolidées des sociétés publiques non financières (c'est-à-dire, dans une consolidation intrasectorielle).**

Il existe toutefois des détentions intersectorielles d'actifs et de passifs financiers entre les unités des administrations publiques d'une part, et les sociétés publiques non financières d'autre part, et les paiements d'intérêts entre elles sont en général courants et faciles à identifier. **Le revenu/les charges d'intérêts** payables entre les unités de

l'administration centrale et les sociétés publiques non financières *doivent être éliminés lors de la compilation de statistiques consolidées du secteur public non financier (c'est-à-dire lors d'une consolidation intersectorielle)*.

Loyers à recevoir et à payer

Les loyers sont des revenus de la propriété reçus en contrepartie de la location de certains terrains, gisements ou autres actifs naturels. Par exemple, il peut arriver qu'une société publique non financière loue les terrains qui appartiennent à une autre ou qu'une société publique non financière loue des terrains qui appartiennent aux administrations publiques.

Les loyers à recevoir/à payer entre les sociétés publiques non financières *doivent être éliminés lors de la compilation de statistiques consolidées des sociétés publiques non financières (c'est-à-dire, lors d'une consolidation intrasectorielle)*. *Les loyers à recevoir et à payer* entre les administrations publiques et les sociétés publiques non financières *doivent être éliminés lors de la compilation de statistiques consolidées du secteur public non financier (c'est-à-dire, lors d'une consolidation intersectorielle)*.

Achats/ventes de biens et de services

La principale activité des sociétés publiques non financières est de fournir des biens et des services aux prix du marché, dans la nomenclature du MSFP 2001, «ventes de biens et de services». Ces ventes (et achats) de biens et/ou de services peuvent aussi s'effectuer entre sociétés publiques non financières ou entre les administrations publiques et les sociétés publiques non financières.

En principe, ces transactions intra- et intersectorielles doivent être éliminées lors de la consolidation lorsque l'on établit les statistiques consolidées pour le sous-secteur des sociétés publiques non financières et le secteur public non financier. Cependant, *dans la pratique, il sera vraisemblablement impossible d'éliminer ces transactions intra- et intersectorielles* à cause du manque de détails sur les achats et les ventes entre les sociétés publiques individuelles. Par exemple, il est très peu probable que les données de base pour les compagnies aériennes d'État identifient séparément les ventes de billets pour les déplacements professionnels des employés de l'État, surtout si ces billets ont été achetés auprès d'une agence de voyage.

C'est pourquoi, *il n'est pas recommandé de procéder à la consolidation intra- ou intersectorielle pour les achats et les ventes de biens et services*, car ces transactions ne sont pas suffisamment détaillées (et/ou un travail considérable serait nécessaire pour obtenir ces détails), mais aussi probablement parce que ces transactions ne sont vraisemblablement pas importantes par rapport au total des achats et des ventes des sociétés publiques aux autres unités de l'économie.

Flux et encours d'actifs non financiers

Les sociétés publiques non financières peuvent acquérir ou céder des actifs non financiers, tels que des terrains, des immeubles et de l'équipement, dans le cadre de transactions avec les administrations publiques ou avec d'autres sociétés publiques non financières. Le résultat de ces transactions est le transfert de la propriété des actifs en question d'une unité à une autre ainsi que le passage de l'actif non financier du bilan de l'unité qui vend à celui de l'unité qui achète.

Les *transactions sur actifs non financiers* entre les administrations publiques et les sociétés publiques non financières *doivent être éliminées dans la consolidation intra- et intersectorielle*; il ne doit rester dans les données que les acquisitions et les cessions d'actifs extérieurs aux unités qui font l'objet de la consolidation. *L'actif n'est pas éliminé du bilan* du secteur public non financier *à la suite de la consolidation de ces transactions*, car il reste un bien corporel sur lequel les administrations publiques ou une société publique non financière ont établi un contrôle ou un droit de propriété, et qui *contribue à la valeur nette des unités consolidées*.

Toutefois, comme on l'a dit plus haut, *il n'est pas nécessaire d'éliminer ces transactions lorsque les statistiques consolidées ne sont compilées que pour l'agrégat «acquisitions nettes d'actifs non financiers»*. Mais pour la *consolidation intra- et intersectorielle, les transactions sur actifs non financiers doivent être éliminées lorsque les statistiques des acquisitions et cessions brutes sont compilées* séparément afin de calculer l'acquisition nette d'actifs non financiers — avec ou sans consommation de capital fixe (voir l'exemple du tableau 5).

Aucune consolidation n'est nécessaire pour les autres flux économiques ou les encours d'actifs non financiers, car ces derniers n'apparaissent que dans le bilan d'une unité du secteur public et il en est donc de même pour tout autre flux économique lié à ces actifs.

Flux et encours d'actifs et de passifs financiers

Comme on le mentionne dans les paragraphes 7.12 et 7.14 du *MSFP 2001*, les actifs financiers sont constitués des créances financières, de l'or monétaire et des droits de tirage spéciaux (DTS) alloués par le FMI. Une créance financière est un actif qui permet à une unité — le propriétaire de l'actif ou créancier — de recevoir un ou plusieurs paiements d'une seconde unité — le débiteur — conformément aux termes et conditions spécifiés dans le contrat entre les deux unités. Lorsqu'une créance financière est établie, un passif de valeur égale est contracté simultanément par le débiteur, et constitue la contrepartie de l'actif financier. Autrement dit, les passifs constituent des obligations de fournir des avantages économiques aux unités qui détiennent les créances ou les actifs financiers correspondants.

Les flux et encours d'actifs et de passifs financiers des unités du secteur public non financier doivent être éliminés à la fois lors de la consolidation intra- et intersectorielle, selon les cas. Les sections qui suivent décrivent les flux et les encours d'actifs (et de passifs) financiers qui doivent être éliminés lors de la consolidation intra- et intersectorielle des unités du secteur public non financier, dans leur ordre d'importance vraisemblable.

Actions et autres participations

Les actions et autres participations comprennent tous les instruments et actes représentatifs de créances sur la valeur résiduelle d'une société après désintéressement de tous les créanciers. Les flux et encours d'actions et autres participations doivent être éliminés lors de la consolidation *intra- et intersectorielle*, selon les cas.

Il convient de tenir compte de plusieurs facteurs lorsqu'on détermine la valeur des flux et encours d'actions et autres participations à éliminer lors de la consolidation. *Bien que ces questions aient été traitées dans les premières étapes du processus de compilation*, il est important de noter que :

- Les transactions sur actions et autres types de participation entre l'État et ses sociétés publiques, ou entre les sociétés publiques elles-mêmes, doivent être correctement identifiées et classées selon leur teneur économique, conformément à la méthodologie du *MSFP 2001*. Par exemple, un transfert ponctuel important (souvent appelé «injection de capital») de l'État à une société publique doit être recensé dans la catégorie des prises de participation (une augmentation des actifs financiers de l'État) dans une société publique, et non pas des subventions (charge) ou des transferts de capitaux. De même, dans les comptes de la société publique, cette transaction apparaîtra comme une prise de participation de l'État (une augmentation des passifs de la société publique), et non pas des recettes.
- Une transaction doit être désignée de la même manière dans les deux groupes de statistiques : par exemple, une transaction ne doit pas être enregistrée comme un dividende dans les statistiques de l'État et un retrait de capital dans les statistiques de la société publique.

Crédits

Un crédit (ou prêt) est un instrument financier qui est créé lorsqu'un créancier prête des fonds directement à un débiteur et reçoit un document non négociable matérialisant l'actif. Cette catégorie inclut les prêts hypothécaires,

les prêts à tempérament, les crédits de location-vente, les prêts destinés à financer des crédits commerciaux et des avances, les pensions (rémérés ou «repos»), les actifs et passifs financiers implicitement créés par des opérations de crédit-bail, et les créances sur le FMI ou obligations envers ce dernier matérialisées par des prêts.

Les administrations publiques consentent souvent des prêts aux sociétés publiques ou une société publique peut accorder un prêt à une autre. Il est important dans les premières étapes du processus de compilation des données que les transactions entre l'État et ses sociétés publiques, ou entre les sociétés publiques elles-mêmes, soient correctement identifiées et classées selon leur teneur économique, conformément à la méthodologie du *MSFP 2001*

³⁴

Sur le bilan, les crédits doivent normalement être enregistrés à leur *valeur nominale* parce qu'ils ne sont pas régulièrement échangés sur des marchés. Les crédits qui sont devenus négociables sur les marchés secondaires devront être reclassés parmi les titres autres que les actions et évalués au prix du marché ou à leur juste valeur comme les autres titres de cette dernière catégorie.

Pour la *consolidation intra- et intersectorielle*, toutes les transactions directes sur prêt, les autres flux économiques portant sur des prêts ainsi que tous les encours de prêts entre les unités pertinentes du secteur public non monétaire doivent être éliminés.

Titres autres que les actions

La catégorie des titres autres que les actions comprend les instruments financiers négociables (par exemple, les effets, les bons (du Trésor), les obligations garanties ou non, les certificats de dépôt négociables, les acceptations bancaires, les crédits devenus négociables de fait, etc.) représentatifs d'engagements que des unités institutionnelles doivent régler au moyen d'espèces, d'instruments financiers ou de tout autre actif ayant une valeur économique. Lorsqu'aucune *valeur marchande* des titres autres que les actions n'est disponible, comme pour les titres à court terme négociés moyennant des décotes, ces titres doivent être valorisés à leur *valeur d'émission augmentée des intérêts courus non encore payés* (valeur nominale). Pour les titres à coupon, il convient d'utiliser les prix de titres négociés similaires si les valeurs marchandes ne sont pas disponibles. Les obligations à prime d'émission élevée ou à coupon zéro doivent être traitées de la même manière que les autres titres à court terme négociés moyennant des décotes.

Toutes les acquisitions et cessions de titres de l'État ou des sociétés publiques non financières par des unités du secteur public non financier dans le cadre de transactions directes, quelle qu'en soit l'origine, doivent aussi être éliminées lors de la *consolidation intra- et intersectorielle*. Tous les *autres flux économiques* portant sur des titres autres que des actions ainsi que toutes les *détentions de titres autres que des actions* (par exemple, les stocks) entre des unités du secteur public *doivent être éliminés lors de la consolidation intra- et intersectorielle*.

³⁴ Par exemple, lorsque des biens sont acquis dans le cadre d'un crédit-bail, on considère qu'il y a un transfert de propriété du bailleur au preneur parce que tous les risques et avantages liés à la propriété sont *de facto* transférés à ce dernier. Ce transfert de propriété est censé implicitement être financé par un prêt (un actif financier pour le bailleur et un passif pour le preneur).

Les titres de créances d'État existants acquis sur les marchés secondaires ne doivent pas être consolidés dans les données sur les transactions, car celles-ci se font entre des unités non publiques. Toutefois, ces acquisitions doivent être consolidées dans le bilan ou les statistiques de la dette³⁵.

Autres comptes à recevoir/à payer

Les autres comptes à recevoir/à payer comprennent les crédits commerciaux et avances et divers autres comptes à recevoir et à payer (tels que les impôts, les dividendes, les loyers, les traitements et salaires, etc.). En principe, les flux et positions d'encours intra- et intersectoriels dans les autres comptes à recevoir/à payer doivent être éliminés dans la consolidation lors de l'établissement des statistiques des sociétés publiques non financières et du secteur public non financier. Toutefois, **dans la pratique, il sera vraisemblablement impossible d'éliminer ces transactions intra- et intersectorielles** à cause du manque de détails. Cela est vrai pour les flux et les positions d'encours des comptes à recevoir/à payer entre les sociétés publiques non financières individuellement ou entre les administrations publiques et les sociétés publiques non financières. C'est pourquoi **il n'est pas recommandé de procéder à la consolidation intra- ou intersectorielle pour les autres comptes à recevoir/à payer** lors de la compilation des statistiques des sociétés publiques non financières ou du secteur public non financier.

B. Règles pratiques

Les sections qui précèdent insistent principalement sur les questions conceptuelles concernant la consolidation et l'identification des principales catégories de transactions qui peuvent nécessiter une consolidation. Essentiellement, il faudrait que les **comptes de toutes les unités à consolider soient analysés suffisamment en détail pour permettre d'identifier où ont lieu les transactions internes importantes**. Comme noté dans le document sur la consolidation des administrations publiques³⁶, **toutes les transactions qui ne sont pas consolidées doivent être identifiées dans les codes comptables pour les transactions dans les comptes des administrations publiques, la contrepartie de ces transactions étant clairement identifiée**. Il existe des données de base sur les sociétés publiques séparées des codes et des plans comptables de l'État. Ainsi que le recommande la Section III.A, ces données sur les activités des sociétés publiques doivent régulièrement être communiquées aux SFP ou aux responsables de la compilation des statistiques du secteur public. Dans le système de compilation des statistiques du secteur public, les données comptables du secteur public doivent être reliées aux codes du *MSFP 2001* et les postes à éliminer dans la consolidation doivent être clairement identifiés.

Priorités de la consolidation

Dans la section qui précède, on a identifié tous les flux et encours susceptibles d'être éliminés dans la consolidation des statistiques du secteur public non financier. Toutefois, **il convient de rester pratique** et la décision relative au niveau de détail de la consolidation doit reposer sur les considérations suivantes :

³⁵ Dans les cas où l'État émet des titres négociables qui s'échangent sur le marché secondaire, la relation débiteur/créancier entre l'État et le détenteur du titre peut changer pendant la durée du titre. Par exemple, une obligation de l'administration centrale peut être à l'origine vendue à une banque qui la revend à une société publique non financière. Il est nécessaire, lors de la consolidation des bilans des administrations publiques et des sociétés publiques non financières, d'éliminer la position financière réciproque. Toutefois, une transaction entre l'administration centrale et la société publique non financière n'est pas imputée. Le changement de la relation débiteur/créancier est expliquée par une reclassification dans la catégorie «autres variations du volume des actifs». C'est pourquoi, deux transactions séparées seraient enregistrées (qui ne seraient ni l'une ni l'autre éliminées dans la consolidation, car l'une des parties est la banque privée). Dans le bilan, on éliminerait, lors de la consolidation des données d'encours, les détentions de passifs de l'État par les sociétés publiques non financières. Les passifs de l'administration centrale enregistreraient une variation de volume négative (pour comptabiliser la vente des titres par la banque) et une autre variation de volume égale et positive dans les passifs des sociétés publiques non financières serait aussi enregistrée (pour comptabiliser l'acquisition des titres par la société publique non financière).

³⁶ Voir *Consolidation du secteur des administrations publiques*, par Kevin W. O'Connor, avec Ethan Weisman et Tobias Wickens, Fonds monétaire international, novembre 2004.

- l'utilité analytique et/ou stratégique des données consolidées;
- l'importance relative des différents flux ou encours.

Lors de la compilation des statistiques pour le *sous-secteur des sociétés publiques non financières* ou le *secteur public non financier*, il est recommandé d'identifier *en priorité les éléments susceptibles de faire l'objet d'une consolidation intra- et intersectorielle des transactions de recettes et de charges*³⁷ :

- les dividendes à recevoir/à payer et les prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés;
- les subventions à recevoir/à payer;
- les transferts courants et en capital à recevoir/à payer.

Ce n'est que lorsque les transferts courants et en capital intra- et intersectoriels sont importants qu'il est nécessaire d'identifier et d'éliminer ces transactions dans la consolidation.

Lors de la compilation des statistiques pour le *sous-secteur des sociétés publiques non financières* ou le *secteur public non financier*, il est recommandé d'identifier *en priorité les domaines susceptibles de faire l'objet d'une consolidation intra- et intersectorielle des actifs et des passifs* :

- ***Pour les flux et les encours d'actifs non financiers*** : si l'on compile (ou utilise) uniquement l'agrégat «acquisition nette d'actifs non financiers», la consolidation n'est pas nécessaire. Il n'est pas non plus nécessaire de consolider d'autres flux économiques ou d'autres encours d'actifs non financiers. Toutefois, la consolidation intra- et intersectorielle est requise lorsque l'on compile séparément les données des acquisitions et des cessions brutes pour calculer l'acquisition nette d'actifs non financiers (avec ou sans consommation de capital fixe).
- ***Pour les flux et les encours d'actifs et de passifs financiers*** :
 - actions et participations;
 - crédits;
 - titres autres que les actions.

Dans certains cas, lorsqu'on sait qu'il existe des transactions à éliminer dans la consolidation, il peut être malaisé ou impossible d'identifier les données. Cependant, l'imperfection de la consolidation est essentiellement imputable à des difficultés pratiques plutôt que conceptuelles.

En principe, lorsqu'on identifie une transaction à consolider (par exemple, un prêt de l'administration centrale à une société publique non financière), on devrait trouver dans les comptes de la contrepartie (en l'occurrence, la société publique non financière) l'encaissement correspondant. Il se peut néanmoins que l'examen des comptes de la société publique non financière ne relève aucune trace de ce prêt ou que le prêt ait été crédité à une autre période ou encore que la valeur du crédit à recevoir soit différente à celle du crédit à payer ou qu'ils soit classé dans une

³⁷ Si l'on fait appel à la démarche (voir Appendice I) qui consiste à ne consolider aucunes statistiques de recettes et de dépenses pour le secteur public non financier consolidé, les postes de recettes/dépenses proposés sont éliminés uniquement lors de la consolidation intrasectorielle lorsque les agrégats de recettes et de dépenses sont calculés pour le sous-secteur consolidé des sociétés publiques non financières (consolidation intrasectorielle).

catégorie autre que les prêts. Ces divergences peuvent s’expliquer de plusieurs manières, dont certaines sont abordées plus loin. La **correction de ces divergences** peut contribuer non seulement à **promouvoir une consolidation correcte**, mais aussi à **améliorer la qualité des données en général**.

L’une des principales règles comptables qui sous-tendent le système du *MSFP 2001* et le *SNC93* est que la transaction **a lieu simultanément** entre les deux parties qui doivent chacune lui donner une **valeur identique**. Ces règles imposent donc une comptabilité en partie quadruple, c’est-à-dire que chaque unité enregistrera un débit et un crédit et toutes ces écritures auront la même valeur. De plus, les deux parties doivent classer la transaction (ou l’encours) de la même manière. Si ces normes ne sont pas respectées, de nombreux problèmes pratiques se poseront lors de la consolidation des transactions et des situations financières.

Les différences chronologiques sont à l’origine de nombreux problèmes de consolidation. Le moment de l’enregistrement dépendra si l’événement est enregistré sur une base caisse ou d’exercice ainsi que d’autres caractéristiques pratiques relatives aux données de base. **S’il l’une des parties fait apparaître clairement que la transaction a eu lieu à une période précise, on peut utiliser cette information pour imputer la transaction à la contrepartie**. Par exemple, l’administration centrale peut enregistrer un prêt à une société publique non financière à la fin d’une période comptable (parce qu’elle fonctionne sur une base caisse), alors que la société publique non financière peut ne la comptabiliser qu’à la période suivante (parce qu’elle fonctionne sur la base des droits constatés).

Dans les livres de l’administration centrale, les transactions de trésorerie qui suivent ont été enregistrées : une augmentation des actifs financiers, des prêts et une diminution des actifs financiers, la monnaie et les dépôts. Pour inscrire ce prêt à la période suivante, les transactions qui suivent ont été imputées : une diminution des prêts et une augmentation des comptes à recevoir, tous dans la période courante. Dans la période suivante, lorsque le prêt est enregistré (comme on le voit dans les livres des sociétés publiques), une augmentation des actifs financiers, des prêts et une diminution des actifs financiers, les comptes à recevoir sont enregistrés dans les statistiques publiques.

	Période courante	Période courante d’imputation	Période suivante (enregistrement)
Transactions sur actifs financiers :			
Dont :			
Monnaie et dépôts	-10		
Prêts	+10	-10	+10
Comptes à recevoir		+10	-10

Dans cet exemple, si l’on sait que le prêt de l’administration centrale sera enregistré dans la période suivante (comme c’est le cas pour la société publique non financière), la contrepartie peut être enregistrée dans les données de l’administration centrale avec une contre-écriture dans les comptes à recevoir. Cette imputation permettra aussi d’améliorer la qualité des statistiques de l’administration centrale.

Les divergences comptables peuvent donner lieu à des problèmes de consolidation. Il peut arriver qu’une partie de la transaction fournisse des informations plus détaillées que l’autre, ou qu’une partie suive les principes de comptabilité d’exercice alors que l’autre partie fait appel à une comptabilité de caisse. Dans ces cas, deux démarches sont possibles : la première selon laquelle les livres comptables détaillés de l’unité A du secteur public sont examinés en vue de déterminer s’il existe davantage d’informations sur la ventilation de la transaction. Si cela n’est pas possible, on peut tenter d’identifier les composantes individuelles de la transaction dans les comptes détaillés de l’unité B du secteur public. D’après les résultats de chaque démarche, on peut choisir celle qui semble la plus fiable et **le chiffre le plus avéré peut être utilisé pour les deux parties de la transaction**.

Dans certains cas, il peut exister des **différences dans la valorisation**. Par exemple, une administration centrale peut procéder à un transfert en nature à une société publique non financière. L’administration centrale peut enregistrer ce transfert au coût d’acquisition, alors que la société publique peut faire appel à un principe de valorisation différent ou tout simplement ne pas enregistrer le transfert en nature. Ou, sur son bilan, une société publique peut valoriser

les titres de l'administration centrale qu'elle détient aux prix du marché, alors que l'administration centrale les valorise à leur valeur nominale. De même, dans son bilan, une société publique peut valoriser les actions et autres passifs de participation à leur valeur marchande, alors que ces mêmes actions et autres participations (actifs financiers) sont valorisées à leur valeur comptable dans les livres des administrations publiques. Les transactions et les encours libellés en monnaie étrangère peuvent aussi donner lieu à des différences de valorisation, notamment si les parties concernées font appel à des taux de change différents. Dans tous les cas de divergences causées par des différences de valorisation, les règles de valorisation du système du MSFP 2001 (MSFP 2001, paragraphes 3.73 et 7.22-30) doivent être appliquées aux deux parties de la transaction. ***Si l'une des parties suit les règles du système du MSFP 2001, cette valorisation doit être imputée à l'autre partie.***

L'asymétrie d'autres enregistrements peut aussi causer des problèmes de consolidation. Les deux parties d'une transaction peuvent être d'accord sur la période et la valorisation d'une transaction sans qu'aucune correspondance claire ne soit établie. Cela peut donner lieu à des différences de classification dans les deux jeux de compte. Il est aussi possible que les deux parties aient une perception différente de la transaction; par exemple, une société publique donatrice peut classer un transfert dans la catégorie du capital, alors que la société publique bénéficiaire le considère comme une transaction courante. Ou encore, une société publique peut inscrire un paiement provenant d'une autre société publique en tant que dividende à recevoir (recettes), alors que l'autre société considère la transaction comme un retrait de capital (financement). Les transactions peuvent aussi être comptabilisées par une partie et pas par l'autre. Par exemple, une administration centrale peut annuler la dette d'une société publique non financière et enregistrer le montant correctement en tant que transfert de capital, alors que la société publique ne reconnaît pas qu'une transaction a eu lieu. ***Si on analyse et résout les divergences imputables à l'asymétrie de l'enregistrement, on pourra non seulement améliorer la consolidation, mais aussi la compilation des données de base.***

C. Méthodes pragmatiques

Le caractère inexact de la consolidation s'explique surtout par les problèmes pratiques dont il a été question dans les pages qui précèdent. Le recours à des méthodes pratiques peut être utile, parfois nécessaire, pour les compilateurs.

Il convient d'observer certaines règles pour déterminer : i) s'il y a des flux et encours à consolider; ii) s'il convient de les mesurer en tenant compte de leur ampleur et des frais de collecte de renseignements et iii) quelle unité est censée posséder les livres les plus fiables. Toutefois, les circonstances varient d'un pays à l'autre et les règles utilisées doivent tenir compte des caractéristiques propres à chacun. Voici quelques suggestions concernant ***les méthodes pragmatiques et l'ordre à suivre***³⁸ :

1. Tous les travaux de consolidation doivent avoir comme point de départ une analyse des comptes concernés. L'objet de cette analyse est de déterminer s'il y a des transactions ou des encours internes aux unités à consolider. Il faut donc connaître les relations entre les unités. Certaines unités ont-elles des actions dans d'autres unités? Versent-t-elles des dividendes ou effectuent-elles des prélèvements sur le revenu des quasi-sociétés? Certaines unités versent-elles des intérêts à d'autres?
2. Une fois les relations établies, il faut déterminer si les transactions ou encours peuvent être mesurées ou estimées et si les montants ont de l'importance d'un point de vue analytique.
3. Si les montants sont susceptibles d'être importants, le sont-ils suffisamment pour justifier l'effort de collecte des données et d'autres informations nécessaires à la consolidation? Il s'agit d'une question

³⁸ Une consolidation réussie dépendra de l'exactitude de la préparation et de l'établissement des données des administrations publiques et des sociétés publiques non financières, sujet qui sera traité dans une note séparée.

d'appréciation, mais il faut toujours tenir pour acquis que l'effort et le coût afférents au montant à consolider doivent être directement proportionnels au montant prévu et à son incidence sur les agrégats.

4. On s'en remet fréquemment à la méthode «une partie». Si l'on trouve chez l'une des parties des données démontrant de manière convaincante qu'une transaction a eu lieu ou qu'il existe un encours dans le bilan, on peut l'attribuer à l'autre partie même si celle-ci ne dispose d'aucune donnée qui en atteste. Lorsque les données d'une unité sont ainsi ajustées pour combler l'absence de tout indice de transaction ou d'encours, il faut veiller à ce que les livres de cette unité soient modifiés selon les règles.
5. On peut aussi recourir au principe descendant. On peut souvent tenir pour acquis que les livres comptables de l'initiateur d'une transaction reflètent plus fidèlement la réalité.
6. Dans le cas des transactions sur actifs et passifs financiers, on peut tenir pour acquis que les livres comptables du créancier sont les plus fiables. S'agissant des prêts, les livres de l'unité créditrice contiennent généralement les informations les plus complètes. Toutefois, compte tenu de l'accent mis depuis peu sur la tenue d'une comptabilité appropriée en matière d'endettement, les livres de l'unité débitrice peuvent parfois être tout aussi fiables. Dans le cas des titres, surtout les titres au porteur, le créancier peut être le seul à détenir les informations requises pour la consolidation. Par exemple, lorsqu'une administration centrale émet des titres au porteur dont certains sont acquis par des sociétés publiques, il peut arriver qu'elle ne sache pas qui sont les détenteurs des titres, notamment lorsqu'ils sont acquis sur les marchés secondaires. Il faut donc s'en remettre au livre créditeur des sociétés publiques.

D. Illustration de la consolidation des statistiques des sociétés publiques non financières et du secteur public non financier

L'Appendice II présente des exemples de consolidation des statistiques des sociétés publiques non financières et du secteur public non financier, respectivement. Les exemples portent sur la situation des opérations, la situation des flux de trésorerie et le bilan.

Une autre démarche pour la consolidation des transactions de recettes et de dépenses pour le secteur public non financier

Le présent document recommande la compilation de statistiques de recettes et de dépenses pour le secteur public non financier consolidé. Une autre démarche consiste à ***ne pas compiler les statistiques de recettes et de dépenses pour le secteur public non financier consolidé***³⁹.

Lors de la compilation de statistiques pour le secteur public non financier, on combine les statistiques des administrations publiques et des sociétés publiques non financières. Les objectifs, fonctions et comportement des sociétés publiques sont fondamentalement différents des unités d'administration publique en ce sens que les sociétés publiques sont principalement des ***producteurs marchands*** (c'est-à-dire qu'elles fournissent des biens et des services au marché) qui financent leurs activités productives en appliquant des prix économiquement significatifs (des prix de marché). En revanche, les unités des administrations publiques sont des ***producteurs non marchands*** (elles appliquent des prix non marchands ou fournissent des biens et des services gratuitement) qui financent leurs activités productives par l'impôt ou des transferts.

C'est pourquoi la présence à la fois d'opérations marchandes et non marchandes lorsqu'on mesure les transactions opérationnelles⁴⁰ du secteur public non financier pose des problèmes que l'on ne rencontre pas lorsqu'on mesure uniquement les transactions de l'État ou d'un groupe de sociétés publiques. Ces problèmes apparaissent dans la sélection de catégories dont le sens est parallèle (et significatif) à la fois pour les producteurs marchands et non marchands. On ne rencontre pas de difficultés similaires lorsque l'on compile les données bilancielle pour les producteurs marchands et non marchands.

Dans la situation des opérations pour le ***secteur public non financier***, on peut éviter les principales difficultés que présente la combinaison de statistiques pour des opérations qui sont de nature différente ***en mettant l'accent sur les soldes comptables et les agrégats, qui ont essentiellement des significations parallèles dans les administrations publiques et leurs unités, plutôt que sur les recettes et dépenses consolidées***. C'est pourquoi il convient d'insister sur le solde de gestion net/brut, l'acquisition nette des actifs non financiers, les prêts/emprunts nets et les opérations de financement (acquisitions nettes d'actifs financiers et accumulation nette de passifs). Dans la situation des flux de trésorerie, il convient de mettre l'accent sur les entrées nettes de trésorerie provenant des activités d'exploitation (solde comptable), les sorties nettes de trésorerie pour les investissements dans des actifs non financiers, l'excédent/déficit de trésorerie et les encours détaillés de trésorerie relatifs aux activités de financement.

Avec cette différente démarche, la présentation combinée (consolidée) des recettes et des dépenses pour le secteur public non financier n'est pas considérée comme utile sur le plan analytique — ces agrégats devraient être présentés séparément pour les administrations publiques et les sociétés publiques non financières. Les arguments qui suivent peuvent justifier l'absence de compilation de statistiques consolidées de recettes et de dépenses pour le secteur public non financier :

- La plus grande partie (voire la totalité) des composantes de recettes et de dépenses n'ont qu'une signification économique limitée pour le secteur public non financier, car, comme on l'a dit, ce sous-secteur du secteur public comprend à la fois les producteurs marchands et non marchands.

³⁹ Lors de la compilation du sous-secteur des ***sociétés*** publiques non financières consolidées, cette démarche prévoit toujours de compiler (et de consolider) les transactions de recettes et de dépenses pour le sous-secteur.

⁴⁰ Dans le *MSFP 2001*, les transactions comptabilisées sur la base des droits constatés sont enregistrées dans la situation des opérations et les encours de trésorerie sous-jacents dans la situation des flux de trésorerie.

- Si l'on compilait des agrégats consolidés pour les recettes et dépenses du secteur public non financier, il faudrait éliminer toutes les transactions de recettes et de dépenses entre les administrations publiques et les sociétés publiques pour éviter le double comptage («consolidation»). Toutefois, l'élimination de transactions telles que les achats de biens et de services par l'État auprès des sociétés publiques n'est sans doute pas souhaitable ni significatif sur le plan analytique — de fait, cela pourrait se révéler impossible dans la pratique à cause de l'absence de ce type de détail.
- Il est peu utile de combiner uniquement les résultats nets des recettes et des dépenses des sociétés publiques non financières avec les recettes (en cas d'excédent) et les dépenses (en cas de déficit) des administrations publiques, puisque les entrées et les sorties de la société sont déjà incluses dans les données sur les recettes (par exemple, les dividendes) et les dépenses (par exemple, les subventions) de l'État.

C'est pourquoi, dans le cadre de cette nouvelle démarche, les agrégats et soldes qui suivent doivent être compilés (comparé avec le tableau 4) :

	Secteur des administrations publiques	Sous-secteur des sociétés publiques non financières	Secteur public non financier consolidé
SITUATION DES OPÉRATIONS			
Recettes	X	X	
Dépenses	X	X	
Solde de gestion net/brut	X	X	X
Acquisition nette d'actifs non financiers	X	X	X
Prêts/emprunts nets	X	X	X
Acquisition nette d'actifs financiers	X	X	X
Accumulation nette de passifs	X	X	X
SITUATION DES FLUX DE TRÉSORERIE			
Entrées de trésorerie des activités d'exploitation	X	X	
Paiements de trésorerie pour les activités d'exploitation	X	X	
Entrées nettes de trésorerie des activités d'exploitation	X	X	X
Sorties nettes de trésorerie pour les investissements dans des actifs non financiers	X	X	X
Excédent/déficit de trésorerie	X	X	X
Acquisition nette d'actifs financiers autres que la trésorerie	X	X	X
Accumulation nette de passifs	X	X	X
Entrées nettes de trésorerie des activités de financement	X	X	X
Variation nette de l'encours de trésorerie	X	X	X

X = compiler les données


 = ne pas compiler

Illustration de la consolidation des sociétés publiques non financières et de la consolidation des statistiques du secteur public non financier

Dans les exemples qui suivent, on a adopté les principes pratiques énoncés dans la Section IV.B. du présent document. Plusieurs hypothèses ont été posées pour simplifier, notamment :

- Il n'y a que trois sociétés publiques non financières et l'une d'entre elle est une quasi-société.
- Il n'y a ni transactions en nature, ni transactions imputées.

Le champ des statistiques couvre les administrations publiques consolidées et les trois sociétés publiques non financières du pays X. Les transactions avec les sociétés publiques financières sont incluses pour illustrer qu'elles ne sont *pas* consolidées lors de la compilation des statistiques des sociétés publiques non financières ou du secteur public non financier. Pour simplifier, la classification des actifs financiers ou des passifs dans leur totalité par instrument (*MSFP 2001*, codes 320* et 330*) ne figure pas dans les tableaux.

Tableau A.1	Situation des opérations — Sous-secteur consolidé des sociétés publiques non financières
Tableau A.2	Situation des opérations — Secteur public non financier consolidé
Tableau A.3	Situation des flux de trésorerie — Sous-secteur consolidé des sociétés publiques non financières
Tableau A.4	Situation des flux de trésorerie — Secteur public non financier consolidé
Tableau A.5	Bilan — Sous-secteur consolidé des sociétés publiques non financières
Tableau A.6	Bilan — Secteur public non financier consolidé

TABLEAU A.1

SITUATION DES OPÉRATIONS

SOUS-SECTEUR CONSOLIDÉ DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES NON FINANCIÈRES

Année se terminant le 31 décembre 20xx

	Sociétés publiques non financières (SPNF)			Consolidation	Secteur consolidé des SPNF
	A	B	C		
	1	2	3	4	5=1+2+3+4
1 Recettes	1 450	909	610	-69	2 900
11 Impôts	0	0	0	0	0
12 Cotisations sociales	0	0	0	0	0
13 Dons	0	0	0	0	0
14 Autres recettes	1 450	909	610	-69	2 900
141 Revenu de la propriété	100	115	70	-59	226
1411 Intérêts	50	65	45	0	160
1412 Dividendes	40	35	25	-59	41
dont sociétés publiques non financières	30	29	0	-59	0
dont sociétés publiques financières	0	6	0	0	6
1413 Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	0	0	0	0	0
1414 Revenus de la propriété attribués aux assurés	0	0	0	0	0
1415 Loyer	10	15	0	0	25
142 Ventes de biens et de services	1 100	600	435	0	2 135
143 Amendes, pénalités et confiscation de biens	0	0	0	0	0
144 Transferts volontaires autres que les dons	250	194	95	-10	529
1441 Courants	250	119	95	-10	454
dont administration centrale (subventions)	250	105	70	0	425
dont sociétés publiques non financières	0	10	0	-10	0
dont sociétés publiques financières	0	0	25	0	25
1442 Capital	0	75	0	0	75
dont administration centrale	0	75	0	0	75
145 Recettes diverses et non identifiées	0	0	10	0	10
2 Charges	1 113	787	472	-69	2 303
21 Rémunération des employés	350	225	113	0	688
22 Utilisation de biens et de services	400	275	200	0	875
23 Consommation de capital fixe	120	88	54	0	262
24 Intérêts	70	77	47	0	194
25 Subventions	0	0	0	0	0
26 Dons	0	0	0	0	0
27 Prestations sociales	0	0	0	0	0
28 Autres charges	173	122	58	-69	284
281 Charges liées à la propriété autres que les intérêts	173	110	48	-59	272
2811 Dividendes	140	110	0	-59	191
dont administrations publiques	100	55	0	0	155
dont sociétés publiques non financières	29	30	0	-59	0
dont sociétés publiques financières	3	5	0	0	8
2812 Prélèvements sur les revenus des sociétés	0	0	35	0	35
dont administrations publiques	0	0	35	0	35
2813 Charges liées à la propriété attribuées aux assurés	0	0	0	0	0
2814 Loyer	33	0	13	0	46
282 Autres charges diverses	0	12	10	-10	12
2821 Courantes	0	12	10	-10	12
dont sociétés publiques non financières	0	0	10	-10	0
dont sociétés publiques financières	0	12	0	0	12
2822 Capital					0
SNG Solde net de gestion	337	122	138	0	597
31 Acquisition nette d'actifs non financiers	117	135	-58	0	194
PEN Prêts/emprunts nets	220	-13	196	0	403

TABLEAU A.1

SITUATION DES OPÉRATIONS

SOUS-SECTEUR CONSOLIDÉ DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES NON FINANCIÈRES

Année se terminant le 31 décembre 20xx

	Sociétés publiques non financières (SPNF)			Consolidation	Secteur consolidé des SPNF
	A	B	C		
	1	2	3	4	5=1+2+3-4
32 Acquisition nette d'actifs financiers	267	367	305	-164	775
321 Intérieur	267	367	305	-164	775
3212 Monnaie et dépôts	111	210	252	0	573
3213 Titres autres que les actions	33	41	0	-41	33
<i>dont administrations publiques</i>	33	0	0	0	33
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	0	41	0	-41	0
3214 Prêts	19	0	51	-16	54
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	0	0	16	-16	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	0	0	28	0	28
3215 Actions et participations	82	69	0	-107	44
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	69	38	0	-107	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	11	21	0	0	32
3216 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0	0
3217 Dérivés financiers	0	0	0	0	0
3218 Autres comptes à recevoir	22	47	2	0	71
322 Extérieur	0	0	0	0	0
3222 Monnaie et dépôts	0	0	0	0	0
3223 Titres autres que les actions	0	0	0	0	0
3224 Prêts	0	0	0	0	0
3225 Actions et autres participations	0	0	0	0	0
3226 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0	0
3227 Dérivés financiers	0	0	0	0	0
3228 Autres comptes à recevoir	0	0	0	0	0
323 Or monétaire et DTS	0	0	0	0	0
33 Accumulation nette de passifs	47	380	109	-164	372
331 Intérieur	410	324	109	-164	679
3312 Monnaie et dépôts	0	0	0	0	0
3313 Titres autres que les actions	123	0	0	-41	82
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	41	0	0	-41	0
3314 Prêts	53	97	101	-16	235
<i>dont administrations publiques</i>	37	49	17	0	103
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	0	16	0	-16	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	0	7	0	0	7
3315 Actions et participations	200	214	0	-107	307
<i>dont administrations publiques</i>	109	89	0	0	198
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	38	69	0	-107	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	22	42	0	0	64
3316 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0	0
3317 Dérivés financiers	0	0	0	0	0
3318 Autres comptes à payer	34	13	8	0	55
332 Extérieur	-363	56	0	0	-307
3322 Monnaie et dépôts	0	0	0	0	0
3323 Titres autres que les actions	0	0	0	0	0
3324 Prêts	-363	56	0	0	-307
3325 Actions et autres participations	0	0	0	0	0
3326 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0	0
3327 Dérivés financiers	0	0	0	0	0
3328 Autres comptes à payer	0	0	0	0	0

TABLEAU A.2
SITUATION DES OPÉRATIONS
SECTEUR PUBLIC NON FINANCIER CONSOLIDÉ

Année se terminant le 31 décembre 20xx

	Secteur consolidé des administ. publiques	Secteur consolidé des sociétés pub. non financières (voir tableau A.1)	Consolidation	Secteur public non financier consolidé
	6	7	8	9=6+7+8
1 Recettes	7 864	2 900	-690	10 074
11 Impôts	4 705	0	0	4 705
12 Cotisations sociales	467	0	0	467
13 Dons	720	0	0	720
14 Autres recettes	1 972	2 900	-690	4 182
141 Revenu de la propriété	893	226	-190	929
1411 Intérêts	214	160	0	374
1412 Dividendes	511	41	-155	397
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	<i>155</i>	<i>0</i>	<i>-155</i>	<i>0</i>
<i>dont sociétés publiques financières</i>	<i>290</i>	<i>6</i>	<i>0</i>	<i>296</i>
1413 Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	35	0	-35	0
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	<i>35</i>	<i>0</i>	<i>-35</i>	<i>0</i>
1414 Revenus de la propriété attribués aux assurés	0	0	0	0
1415 Loyer	133	25	0	158
142 Ventes de biens et de services	855	2 135	0	2 990
143 Amendes, pénalités et confiscation de biens	63	0	0	63
144 Transferts volontaires autres que les dons	0	529	-500	29
1441 Courants	0	454	-425	29
<i>dont administrations publiques (subventions)</i>	<i>0</i>	<i>425</i>	<i>-425</i>	<i>0</i>
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont sociétés publiques financières</i>	<i>0</i>	<i>25</i>	<i>0</i>	<i>25</i>
1442 Capital	0	75	-75	0
<i>dont administrations publiques</i>	<i>0</i>	<i>75</i>	<i>-75</i>	<i>0</i>
145 Recettes diverses et non identifiées	161	10	0	171
2 Charges	8 158	2 303	-690	9 771
21 Rémunération des employés	2 555	688	0	3 243
22 Utilisation de biens et de services	2 106	875	0	2 981
23 Consommation de caital fixe	300	262	0	562
24 Intérêts	986	194	0	1 180
25 Subventions	643	0	-425	218
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	<i>425</i>	<i>0</i>	<i>-425</i>	<i>0</i>
<i>dont sociétés publiques financières</i>	<i>218</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>218</i>
26 Dons	0	0	0	0
27 Prestations sociales	1 317	0	0	1 317
28 Autres charges	251	284	-265	270
281 Charges liées à la propriété autres que les intérêts	0	272	-190	82
2811 Dividendes	0	191	-155	36
<i>dont administrations publiques</i>	<i>0</i>	<i>155</i>	<i>-155</i>	<i>0</i>
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont sociétés publiques financières</i>	<i>0</i>	<i>8</i>	<i>0</i>	<i>8</i>
2812 Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	0	35	-35	0
<i>dont administrations publiques</i>	<i>0</i>	<i>35</i>	<i>-35</i>	<i>0</i>
2813 Charges liées à la propriété attribuées aux assurés	0	0	0	0
2814 Loyer	0	46	0	46
282 Autres charges diverses	251	12	-75	188
2821 Courantes	142	12	0	154
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont sociétés publiques financières</i>	<i>0</i>	<i>12</i>	<i>0</i>	<i>12</i>
2822 Capital	109	0	-75	34
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	<i>75</i>	<i>0</i>	<i>-75</i>	<i>0</i>
<i>dont sociétés publiques financières</i>	<i>34</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>34</i>
SGN Solde net de gestion	-294	597	0	303
31 Acquisition nette d'actifs non financiers	489	194	0	683
PEN Prêts/emprunts nets	-783	403	0	-380

TABLEAU A.2
SITUATION DES OPÉRATIONS
SECTEUR PUBLIC NON FINANCIER CONSOLIDÉ (fin)

Année se terminant le 31 décembre 20xx

	Secteur consolidé des administ. publiques	Secteur consolidé des sociétés pub. non financières (voir tableau A.1)	Consolidation	Secteur public non financier consolidé
	6	7	8	9=6+7+8
32 Acquisition nette d'actifs financiers	3 179	775	-334	3 620
321 Intérieur	3 179	775	-334	3 620
3212 Monnaie et dépôts	2 147	573	0	2 720
3213 Titres autres que les actions	0	33	-33	0
<i>dont administrations publiques</i>	0	33	-33	0
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	0	0	0	0
3214 Crédits	209	54	-103	160
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	103	0	-103	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	57	28	0	85
3215 Actions et participations	383	44	-198	229
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	198	0	-198	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	119	32	0	151
3216 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0
3217 Dérivés financiers	0	0	0	0
3218 Autres comptes à recevoir	440	71	0	511
322 Extérieur	0	0	0	0
3222 Monnaie et dépôts	0	0	0	0
3223 Titres autres que les actions	0	0	0	0
3224 Prêts	0	0	0	0
3225 Actions et autres participations	0	0	0	0
3226 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0
3227 Dérivés financiers	0	0	0	0
3228 Autres comptes à recevoir	0	0	0	0
323 Or monétaire et DTS	0	0	0	0
33 Accumulation nette de passifs	3 962	372	-334	4 000
331 Intérieur	2 425	679	-334	2 770
3312 Monnaie et dépôts	0	0	0	0
3313 Titres autres que les actions	1 601	82	-33	1 650
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	33	0	-33	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	52	0	0	52
3314 Crédits	175	235	-103	307
<i>dont administrations publiques</i>	0	103	-103	0
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	0	0	0	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	0	7	0	7
3315 Actions et participations	0	307	-198	109
<i>dont administrations publiques</i>	0	198	-198	0
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	0	0	0	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	0	64	0	64
3316 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0
3317 Dérivés financiers	0	0	0	0
3318 Autres comptes à payer	649	55	0	704
332 Extérieur	1 537	-307	0	1 230
3322 Monnaie et dépôts	0	0	0	0
3323 Titres autres que les actions	0	0	0	0
3324 Prêts	1 537	-307	0	1 230
3325 Actions et autres participations	0	0	0	0
3326 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0
3327 Dérivés financiers	0	0	0	0
3328 Autres comptes à payer	0	0	0	0

TABLEAU A.3

SITUATION DES FLUX DE TRÉSORERIE

SOUS-SECTEUR CONSOLIDÉ DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES NON FINANCIÈRES

Année se terminant le 31 décembre 20xx

	Sociétés publiques non financières (SPNF)			Consolidation	Secteur consolidé des SPNF
	A	B	C		
	1	2	3	4	5=1+2+3+4
1 Rentrées de trésorerie des activités de fonctionnement	1 424	860	592	-75	2 801
11 Impôts	0	0	0	0	0
12 Cotisations sociales	0	0	0	0	0
13 Dons	0	0	0	0	0
14 Autres recettes	1 424	860	592	-75	2 801
141 Revenu de la propriété	98	116	54	-65	203
1411 Intérêts	46	62	29	0	137
1412 Dividendes	42	39	25	-65	41
dont sociétés publiques non financières	32	33	0	-65	0
dont sociétés publiques financières	0	6	0	0	6
1413 Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés		0	0	0	0
1414 Revenu de la propriété attribué aux assurés	0	0	0	0	0
1415 Loyer	10	15	0	0	25
142 Ventes de biens et de services	1 100	600	435	0	2 135
143 Amendes, pénalités et confiscation de biens	0	0	0	0	0
144 Transferts volontaires autres que les dons	226	144	93	-10	453
1441 Courants	226	74	93	-10	383
dont administrations publiques (subventions)	226	60	68	0	354
dont sociétés publiques non financières	0	10	0	-10	0
dont sociétés publiques financières	0	0	25	0	25
1442 Capital	0	70	0	0	70
dont administrations publiques	0	70	0	0	70
145 Recettes diverses et non identifiées	0	0	10	0	10
2 Paiements de trésorerie pour les activités de fonctionnement	903	641	412	-75	1 881
21 Rémunération des employés	330	219	113	0	662
22 Achats de biens et de services	350	230	209	0	789
24 Intérêts	64	77	40	0	181
25 Subventions	0	0	0	0	0
26 Dons	0	0	0	0	0
27 Prestations sociales	0	0	0	0	0
28 Autres paiements	159	115	50	-75	249
281 Charges liées à la propriété autres que les intérêts	159	101	40	-65	235
2811 Dividendes	126	101	0	-65	162
dont administrations publiques	86	53	0	0	139
dont sociétés publiques non financières	33	32	0	-65	0
dont sociétés publiques financières	3	5	0	0	8
2812 Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	0	0	27	0	27
dont administrations publiques	0	0	27	0	27
2813 Charges liées à la propriété attribuées aux assurés	0	0	0	0	0
2814 Loyer	33	0	13	0	46
282 Divers autres paiements	0	14	10	-10	14
2821 Courants	0	14	10	-10	14
dont sociétés publiques non financières	0	0	10	-10	0
dont sociétés publiques financières	0	14	0	0	14
2822 Capital					0
ENT Entrées nettes de trésorerie des activités de fonctionnement	521	219	180	0	920
31 Sorties nettes de trésorerie des investissements en actifs non financiers	287	268	-13	0	542
EDT Excédent/déficit de trésorerie	234	-49	193	0	378

TABLEAU A.3

SITUATION DES FLUX DE TRÉSORERIE

SOUS-SECTEUR CONSOLIDÉ DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES NON FINANCIÈRES (fin)

Année se terminant le 31 décembre 20xx

	Sociétés publiques non financières (SPNF)			Consolidation	Secteur consolidé des SPNF
	A	B	C		
	1	2	3	4	5=1+2+3-4
32x Acquisition nette d'actifs financiers autres que la trésorerie	130	108	35	-162	111
321x Intérieur	130	108	35	-162	111
3213 Titres autres que les actions	33	39	0	-39	33
<i>dont administrations publiques</i>	33	0	0	0	33
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	0	39	0	-39	0
3214 Prêts	15	0	35	-16	34
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	0	0	16	-16	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	0	0	12	0	12
3215 Actions et autres participations	82	69	0	-107	44
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	69	38	0	-107	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	11	21	0	0	32
3216 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0	0
3217 Dérivés financiers	0	0	0	0	0
322x Extérieur	0	0	0	0	0
3223 Titres autres que les actions	0	0	0	0	0
3224 Prêts	0	0	0	0	0
3225 Actions et participations	0	0	0	0	0
3226 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0	0
3227 Dérivés financiers	0	0	0	0	0
323 Or monétaire et DTS	0	0	0	0	0
33 Accumulation nette de passifs	7	367	94	-162	306
331 Intérieur	370	311	94	-162	613
3312 Monnaie et dépôts	0	0	0	0	0
3313 Titres autres que les actions	121	0	0	-39	82
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	39	0	0	-39	0
3314 Prêts	49	97	94	-16	224
<i>dont administrations publiques</i>	37	49	10	0	96
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	0	16	0	-16	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	0	7	0	0	7
3315 Actions et autres participations	200	214	0	-107	307
<i>dont administrations publiques</i>	109	89	0	0	198
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	38	69	0	-107	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	22	42	0	0	64
3316 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0	0
3317 Dérivés financiers	0	0	0	0	0
332 Extérieur	-363	56	0	0	-307
3322 Monnaie et dépôts	0	0	0	0	0
3323 Titres autres que les actions	0	0	0	0	0
3324 Prêts	-363	56	0	0	-307
3325 Actions et autres participations	0	0	0	0	0
3326 Réserves technique d'assurance	0	0	0	0	0
3327 Dérivés financiers	0	0	0	0	0
ENT Entrées nettes de trésorerie des activités de financement	-123	259	59	0	195
VNE Variation nette de l'encours de trésorerie	111	210	252	0	573

TABLEAU A.4
SITUATION DES FLUX DE TRÉSORERIE
SECTEUR PUBLIC NON FINANCIER CONSOLIDÉ

Année se terminant le 31 décembre 20xx

	Secteur des administ. publiques consolidé	Secteur des sociétés pub. non financières consolidé (voir tableau A.3)	Consolidation	Secteur public non financier consolidé
	6	7	8	9=6+7+8
1 Rentrées de trésorerie des activités de fonctionnement	7 410	2 801	-590	9 621
11 Impôts	4 280	0	0	4 280
12 Cotisations sociales	449	0	0	449
13 Dons	731	0	0	731
14 Autres recettes	1 950	2 801	-590	4 161
141 Revenu de la propriété	881	203	-166	918
1411 Intérêts	200	137	0	337
1412 Dividendes	521	41	-139	423
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	<i>139</i>	<i>0</i>	<i>-139</i>	<i>0</i>
<i>dont sociétés publiques financières</i>	<i>290</i>	<i>6</i>	<i>0</i>	<i>296</i>
1413 Prélèvements sur le revenu des quasi-sociétés	27	0	-27	0
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	<i>27</i>	<i>0</i>	<i>-27</i>	<i>0</i>
1414 Revenu de la propriété attribué aux assurés	0	0	0	0
1415 Loyer	133	25	0	158
142 Ventes de biens et de services	855	2 135	0	2 990
143 Amendes, pénalités et confiscation de biens	63	0	0	63
144 Transferts volontaires autres que les dons	0	453	-424	29
1441 Courants	0	383	-354	29
<i>dont administrations publiques (subventions)</i>	<i>0</i>	<i>354</i>	<i>-354</i>	<i>0</i>
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont sociétés publiques financières</i>	<i>0</i>	<i>25</i>	<i>0</i>	<i>25</i>
1442 Capital	0	70	-70	0
<i>dont administrations publiques</i>	<i>0</i>	<i>70</i>	<i>-70</i>	<i>0</i>
145 Recettes diverses et non identifiées	151	10	0	161
2 Paiements de trésorerie pour les activités de fonctionnement	7 436	1 881	-590	8 727
21 Rémunération des employés	2 227	662	0	2 889
22 Achats de biens et de services	2 419	789	0	3 208
24 Intérêts	900	181	0	1 081
25 Subventions	564	0	-354	210
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	<i>354</i>	<i>0</i>	<i>-354</i>	<i>0</i>
<i>dont sociétés publiques financières</i>	<i>210</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>210</i>
26 Dons	0	0	0	0
27 Prestations sociales	1 117	0	0	1 117
28 Autres paiements	209	249	-236	222
281 Charges liées à la propriété autres que les intérêts	0	235	-166	69
2811 Dividendes	0	162	-139	23
<i>dont administrations publiques</i>	<i>0</i>	<i>139</i>	<i>-139</i>	<i>0</i>
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont sociétés publiques financières</i>	<i>0</i>	<i>8</i>	<i>0</i>	<i>8</i>
2812 Prélèvements sur le revenu des quasi-sociétés	0	27	-27	0
<i>dont administrations publiques</i>	<i>0</i>	<i>27</i>	<i>-27</i>	<i>0</i>
2813 Charges liées à la propriété attribuées aux assurés	0	0	0	0
2814 Loyer	0	46	0	46
282 Divers autres paiements	209	14	-70	153
2821 Courants	109	14	0	123
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont sociétés publiques financières</i>	<i>0</i>	<i>14</i>	<i>0</i>	<i>14</i>
2822 Capital	100	0	-70	30
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	<i>70</i>	<i>0</i>	<i>-70</i>	<i>0</i>
<i>dont sociétés publiques financières</i>	<i>30</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>30</i>
ENT Entrées nettes de trésorerie des activités de fonctionnement	-26	920	0	894
31 Sorties nettes de trésorerie des investissements en actifs non financiers	476	542	0	1 018
EDT Excédent/déficit de trésorerie	-502	378	0	-124

TABLEAU A.4
SITUATION DES FLUX DE TRÉSORERIE
SECTEUR PUBLIC NON FINANCIER CONSOLIDÉ (fin)

Année se terminant le 31 décembre 20xx

	Secteur consolidé des administ. publiques	Secteur consolidé des sociétés pub. non financières (voir tableau A.3)	Consolidation	Secteur public non financier consolidé
	6	7	8	9=6+7+8
32x Acquisition nette d'actifs financiers autres que la trésorerie	578	111	-327	362
321x Intérieur	578	111	-327	362
3213 Titres autres que les actions	0	33	-33	0
<i>dont administrations publiques</i>	0	33	-33	0
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	0	0	0	0
3214 Prêts	195	34	-96	133
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	96	0	-96	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	57	12	0	69
3215 Actions et autres participations	383	44	-198	229
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	198	0	-198	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	119	32	0	151
3216 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0
3217 Dérivés financiers	0	0	0	0
322x Extérieur	0	0	0	0
3223 Titres autres que les actions	0	0	0	0
3224 Prêts	0	0	0	0
3225 Actions et autres participations	0	0	0	0
3226 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0
3227 Dérivés financiers	0	0	0	0
323 Or monétaire et DTS	0	0	0	0
33 Accumulation nette de passifs	3 227	306	-327	3 206
331 Intérieur	1 731	613	-327	2 017
3312 Monnaie et dépôts	0	0	0	0
3313 Titres autres que les actions	1 556	82	-33	1 605
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	33	0	-33	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	52	0	0	52
3314 Prêts	175	224	-96	303
<i>dont administrations publiques</i>	0	96	-96	0
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	0	0	0	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	0	7	0	7
3315 Actions et autres participations	0	307	-198	109
<i>dont administrations publiques</i>	0	198	-198	0
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	0	0	0	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	0	64	0	64
3316 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0
3317 Dérivés financiers	0	0	0	0
332 Extérieur	1 496	-307	0	1 189
3322 Monnaie et dépôts	0	0	0	0
3323 Titres autres que les actions	0	0	0	0
3324 Prêts	1 496	-307	0	1 189
3325 Actions et autres participations	0	0	0	0
3326 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0
3327 Dérivés financiers	0	0	0	0
ENT Entrées nettes de trésorerie des activités de fonctionnement	2 649	195	0	2 844
VNT Variation nette de l'encours de trésorerie	2 147	573	0	2 720

TABLEAU A.5

BILAN

SOUS-SECTEUR CONSOLIDÉ DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES NON FINANCIÈRES

Année se terminant le 31 décembre 20xx

	Sociétés publiques non financières (SPNF)			Consolidation	Secteur consolidé des SPNF
	A	B	C		
	1	2	3	4	5=1+2+3+4
6 Situation nette	774	950	526	0	2 250
61 Actifs non financiers	2 460	1 626	652	0	4 738
611 Avoirs fixes	2 215	1 234	259	0	3 708
612 Stocks	-410	242	-35	0	-203
613 Objets de valeur	0	7	0	0	7
614 Actifs non produits	655	143	428	0	1 226
62 Actifs financiers	2 334	1 843	954	-1 048	4 083
621 Intérieur	2 334	1 843	954	-1 048	4 083
6212 Monnaie et dépôts	881	1 002	479	0	2 362
6213 Titres autres que les actions	354	256	0	-256	354
<i>dont administrations publiques</i>	354	0	0	0	354
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	0	256	0	-256	0
6214 Prêts	190	0	444	-147	487
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	0	0	147	-147	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	0	0	234	0	234
6215 Actions et autres participations	627	466	0	-645	448
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	410	235	0	-645	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	183	199	0	0	382
6216 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0	0
6217 Dérivés financiers	0	0	0	0	0
6218 Autres comptes à recevoir	282	119	31	0	432
622 Extérieur	0	0	0	0	0
6222 Monnaie et dépôts	0	0	0	0	0
6223 Titres autres que les actions	0	0	0	0	0
6224 Prêts	0	0	0	0	0
6225 Actions et participations	0	0	0	0	0
6226 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0	0
6227 Dérivés financiers	0	0	0	0	0
6228 Autres comptes à recevoir	0	0	0	0	0
623 Or monétaire et DTS	0	0	0	0	0
63 Passifs	4 020	2 519	1 080	-1 048	6 571
631 Intérieur	2 513	2 206	1 080	-1 048	4 751
6312 Monnaie et dépôts	0	0	0	0	0
6313 Titres autres que les actions	739	0	0	-256	483
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	256	0	0	-256	0
6314 Prêts	603	777	925	-147	2 158
<i>dont administrations publiques</i>	450	404	133	0	987
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	0	147	0	-147	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	0	73	0	0	73
6315 Actions et autres participations	946	1 243	0	-645	1 544
<i>dont administrations publiques</i>	552	620	0	0	1 172
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	235	410	0	-645	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	129	200	0	0	329
6316 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0	0
6317 Dérivés financiers	0	0	0	0	0
6318 Autres comptes à payer	225	186	155	0	566
632 Extérieur	1 507	313	0	0	1 820
6322 Monnaie et dépôts	0	0	0	0	0
6323 Titres autres que les actions	0	0	0	0	0
6324 Prêts	1 507	313	0	0	1 820
6325 Actions et autres participations	0	0	0	0	0
6326 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0	0
6327 Dérivés financiers	0	0	0	0	0
6328 Autres comptes à payer	0	0	0	0	0

TABLEAU A.6
BILAN
SECTEUR PUBLIC NON FINANCIER CONSOLIDÉ

Année se terminant le 31 décembre 20xx

	Secteur consolidé des administ. publiques	Secteur consolidé des sociétés pub. non financières (voir tableau A.5)	Consolidation	Secteur public non financier consolidé
	6	7	8	9=6+7+8
6 Situation nette	3 803	2 250	0	6 053
61 Actifs non financiers	11 368	4 738	0	16 106
611 Avoirs fixes	7 282	3 708	0	10 990
612 Stocks	1 431	-203	0	1 228
613 Objets de valeur	52	7	0	59
614 Actifs non produits	2 603	1 226	0	3 829
62 Actifs financiers	6 448	4 083	-2 513	8 018
621 Intérieur	6 448	4 083	-2 513	8 018
6212 Monnaie et dépôts	1 466	2 362	0	3 828
6213 Titres autres que les actions	0	354	-354	0
<i>dont administrations publiques</i>	0	354	-354	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	0	0	0	0
6214 Prêts	1 305	487	-987	805
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	987	0	-987	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	307	234	0	541
6215 Actions et autres participations	2 688	448	-1 172	1 964
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	1 172	0	-1 172	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	1 294	382	0	1 676
6216 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0
6217 Dérivés financiers	0	0	0	0
6218 Autres comptes à recevoir	989	432	0	1 421
622 Extérieur	0	0	0	0
6222 Monnaie et dépôts	0	0	0	0
6223 Titres autres que les actions	0	0	0	0
6224 Prêts	0	0	0	0
6225 Actions et autres participations	0	0	0	0
6226 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0
6227 Dérivés financiers	0	0	0	0
6228 Autres comptes à recevoir	0	0	0	0
623 Or monétaire et DTS	0	0	0	0
63 Passifs	14 013	6 571	-2 513	18 071
631 Intérieur	10 407	4 751	-2 513	12 645
6312 Monnaie et dépôts	0	0	0	0
6313 Titres autres que les actions	5 991	483	-354	6 120
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	354	0	-354	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	143	0	0	143
6314 Prêts	1 864	2 158	-987	3 035
<i>dont administrations publiques</i>	0	987	-987	0
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	0	0	0	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	0	73	0	73
6315 Actions et autres participations	0	1 544	-1 172	372
<i>dont administrations publiques</i>	0	1 172	-1 172	0
<i>dont sociétés publiques non financières</i>	0	0	0	0
<i>dont sociétés publiques financières</i>	0	329	0	329
6316 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0
6317 Dérivés financiers	0	0	0	0
6318 Autres comptes à payer	2 552	566	0	3 118
632 Extérieur	3 606	1 820	0	5 426
6322 Monnaie et dépôts	0	0	0	0
6323 Titres autres que les actions	0	0	0	0
6324 Prêts	3 606	1 820	0	5 426
6325 Actions et participations	0	0	0	0
6326 Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0
6327 Dérivés financiers	0	0	0	0
6328 Autres comptes à payer	0	0	0	0

